

Analyse des caractéristiques territoriales

CHAPITRE 1 | PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Pont de Poitte (646 habitants, Insee 2008) est localisée dans le département du Jura, à environ 17 km au sud-est de la préfecture Lons-le-Saunier.

Elle appartient administrativement au canton de Clairvaux-les-Lacs, à l'arrondissement de Lons-le-Saunier ainsi qu'à la communauté de communes du Pays des Lacs.

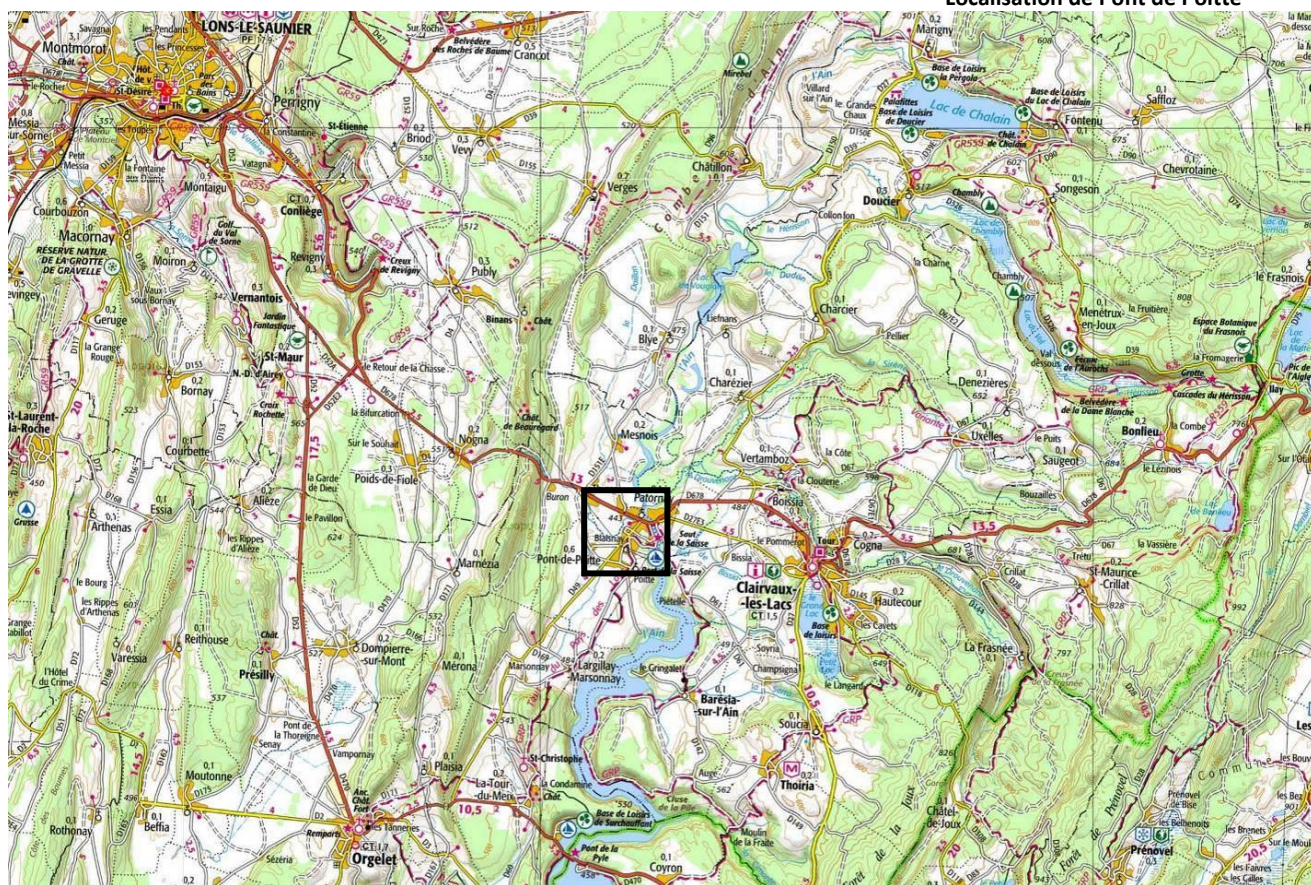
Les communes limitrophes sont :

- Mesnois au nord et à l'est
- Largillay-Marsonnay au sud-ouest
- Barésia-sur-l'Ain et Clairvaux-les-Lacs au sud-est
- Boissia et Patornay au nord-est

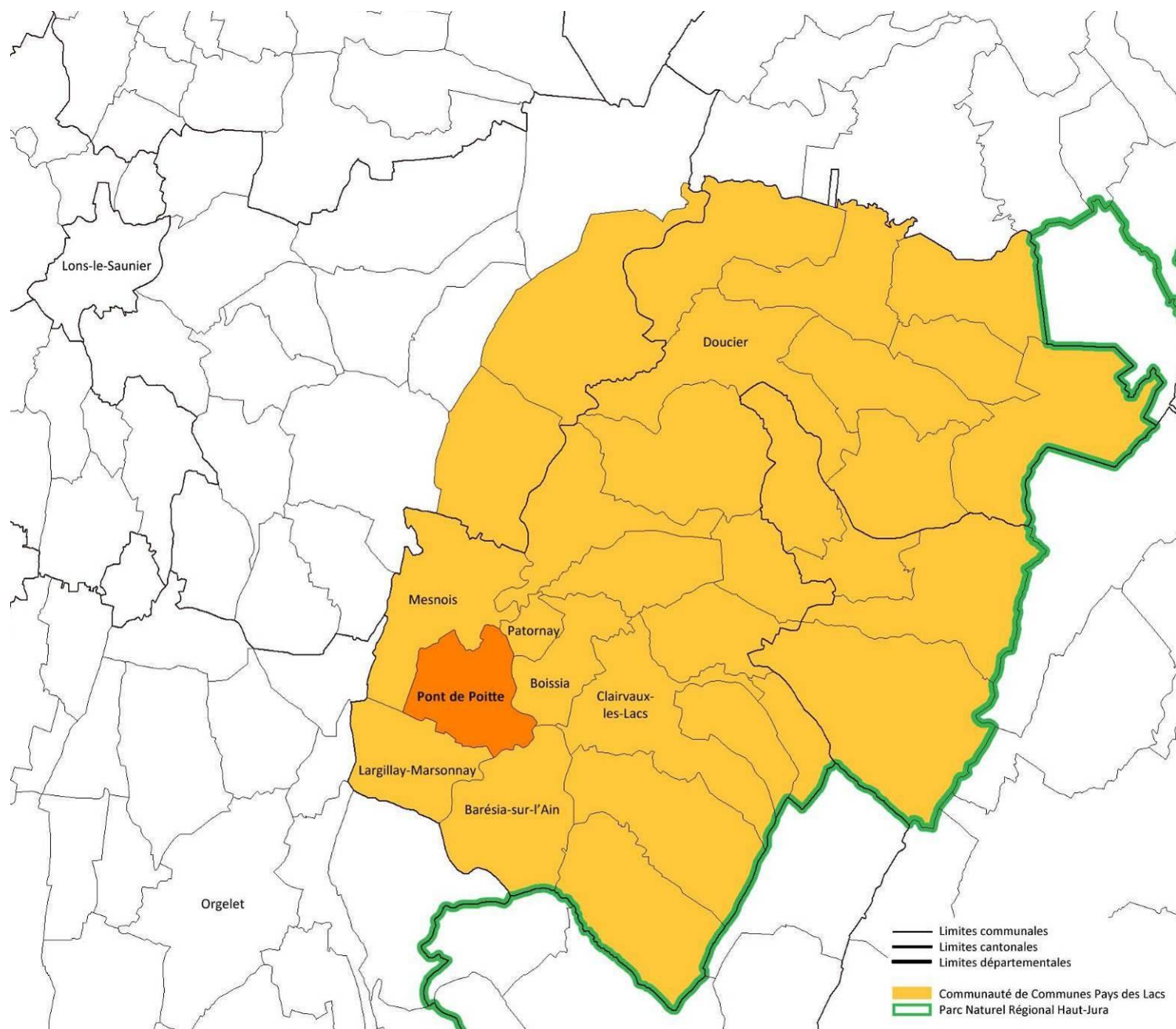
La commune de Pont de Poitte est présentée comme la porte d'entrée ouest du Pays des Lacs.



Localisation de Pont de Poitte



Contexte intercommunal



2. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

La commune fait partie de la **Communauté de Communes du Pays des Lacs**, créée au 1^{er} Janvier 1995 (par arrêté préfectoral numéro 1345 du 30 Décembre 1994). Elle succède au SIVOM de la région des Lacs existant depuis 1986. Elle regroupe 30 communes, soit l'ensemble des 24 communes du canton de Clairvaux-les-Lacs plus 4 communes du canton de Saint Laurent en Grandvaux et 2 communes du canton de Conliège.

Les compétences de la Communauté de Communes sont les suivantes :

- ▣ **Aménagement de l'espace** (constitution de réserves foncières, infrastructures de télécommunication, préfiguration et fonctionnement des Pays),
- ▣ **Développement et aménagement économique** (action de développement économique avec le soutien aux activités industrielles, commerciales, de l'emploi, agricoles ou forestières ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques),
- ▣ **Développement et aménagement social et culturel** (activité périscolaires),
- ▣ **Développement touristique**,
- ▣ **Environnement et cadre de vie** (assainissement non collectif, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés),
- ▣ **Logement et habitat** (amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, OPAH),
- ▣ **Sanitaire et sociale** (gestion des structures qui peut être confiée au CIAS ou à des partenaires, par conventions d'objectifs et de moyens ; création et gestion de structures de la petite enfance dont un Relais Assistants Maternels Itinérant (RAMI) ; mise en œuvre des termes et objectifs du Contrat Enfance Jeunesse ; compétence petite enfance),
- ▣ **Voirie** (création, aménagement et entretien de la voirie).

La commune ne fait pas partie du Parc Naturel Régional Haut Jura, dont le périmètre s'arrête à celui de la Communauté de Communes.

CHAPITRE 2 | ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. MILIEUX PHYSIQUES

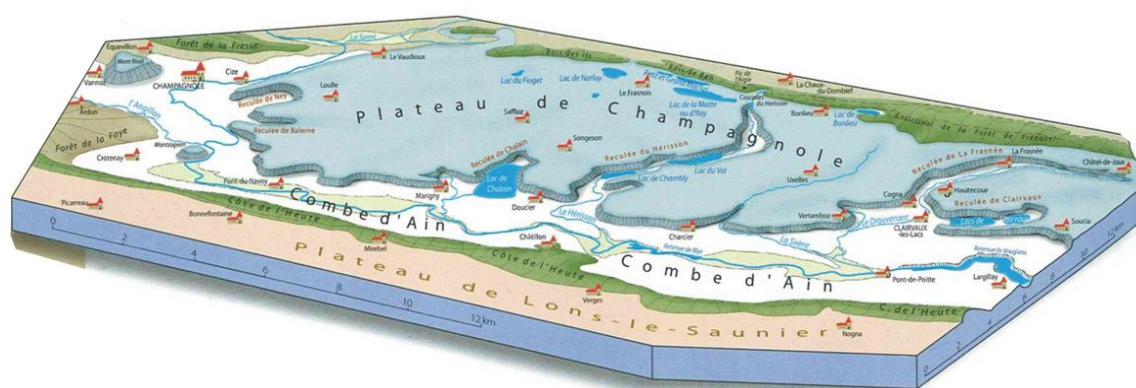
1.1. Géologie

Figure 2

1.1.1 – CADRE MORPHO-STRUCTURAL

La commune de Pont-de-Poitte se situe dans le Jura externe, sur le rebord du plateau de Lons-le-Saunier. Ce plateau est séparé du plateau de Champagnole, à l'est, par une vaste dépression (Combe d'Ain) orientée nord-sud créée par la rivière de l'Ain. Sur le secteur, la rivière s'encaisse dans un complexe de formations glacio-lacustres et glaciaires, dont le substratum est rarement visible.

Les terrains affleurant sur le secteur correspondent aux faciès morainiques et argiles varvées¹ glacio-lacustres wurmiennes. Ces dernières déterminent un replat net aux environs de 490 mètres d'altitude de part et d'autre de l'Ain.



Géomorphologie du secteur (Source : « Montagnes du Jura – Géologie et paysages » - V.BICHET & M.CAMPY)

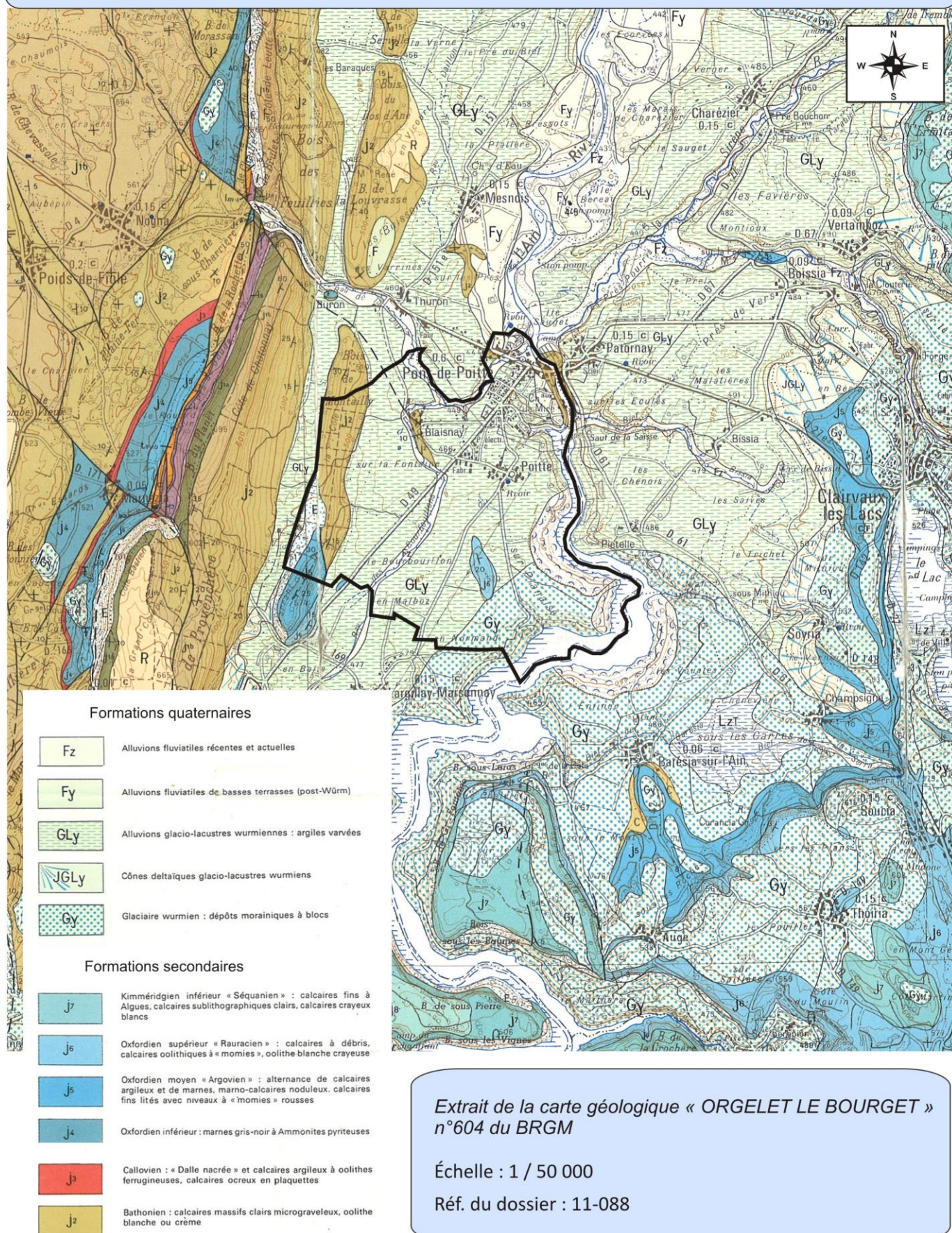
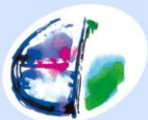
1.1.2 – DESCRIPTION DES PRINCIPALES FORMATIONS GEOLOGIQUES

Le territoire étudié s'inscrit sur la carte géologique d'Orgelet le Bourget (n°604) produite par le BRGM dont un extrait est illustré sur la figure 2. Seules sont décrites ici les formations affleurant sur la commune de Pont-de-Poitte.

Les formations du Jurassique moyen et supérieur :

- **Bathonien (j2)** : cette formation se compose d'un ensemble de calcaires de teinte blanche ou crème, d'une épaisseur estimée à 150 mètres. Sur le territoire communal, elle affleure principalement sur le relief « la petite côte » à l'ouest. On la retrouve également à Blaisnay et à l'extrémité nord-est du ban communal, dans le village de Pont-de-Poitte.

¹ Argiles varvées : il s'agit d'argiles glacio-lacustres qui résultent de la sédimentation d'argiles et de limons. Ces argiles réagissent fortement aux variations de teneur en eau et peuvent être affectées d'instabilités y compris quand la pente est faible.



- **Oxfordien moyen (js)** : cet ensemble est formé d'alternances de marnes et de calcaires. Il est peu représenté sur le territoire, il affleure également sur une partie du relief de « la petite côte ».
- **Oxfordien supérieur (j6)** : cette formation calcaire forme le petit relief de « Monthiou » au sud du territoire de la commune.

Les formations superficielles :

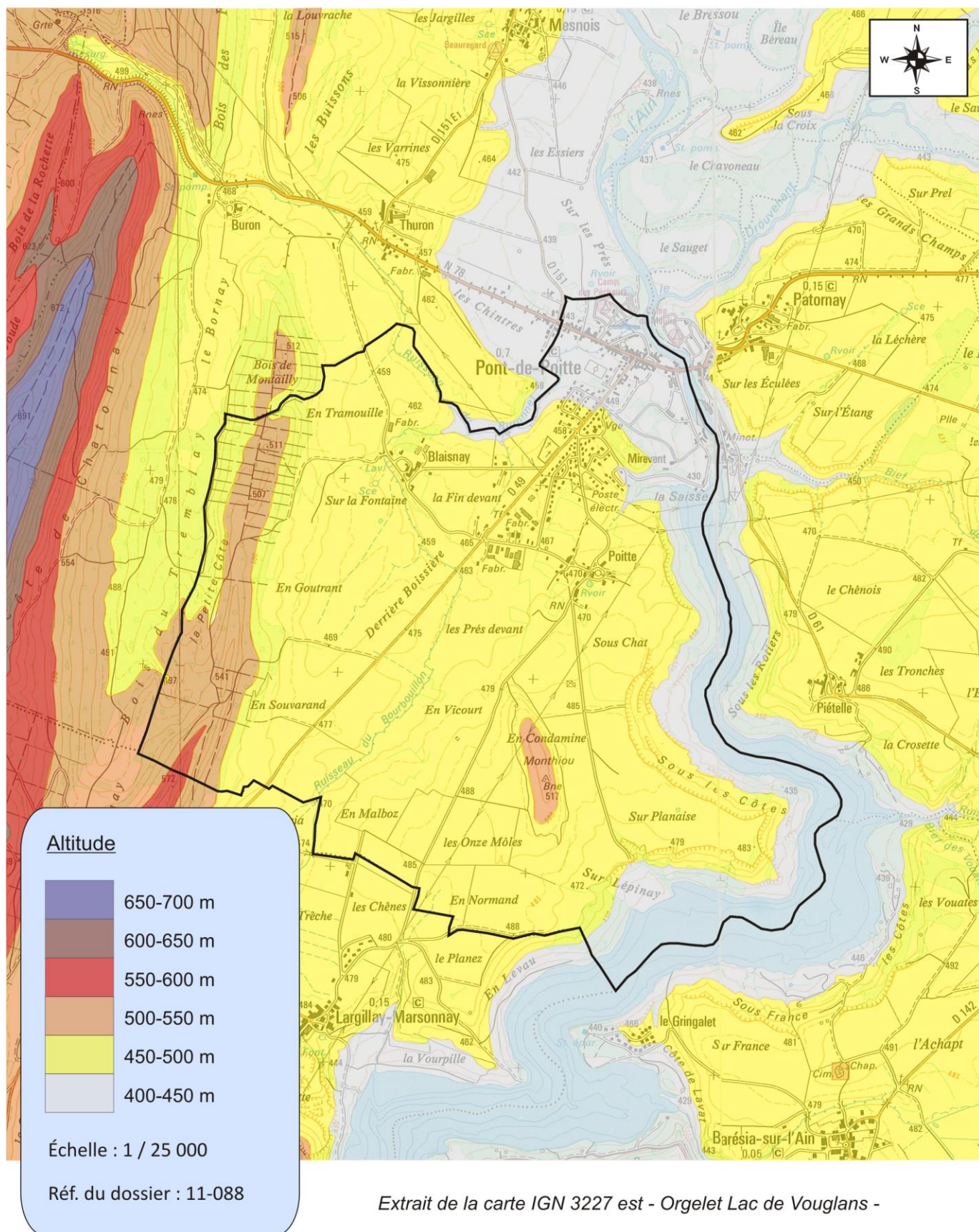
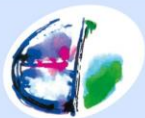
- **Les faciès morainiques (Gy)** : on les retrouve au sud du territoire, en bordure de l'Ain. Ces formations sont riches en galets et graviers. La matrice fine très calcaire constituée de silts et de limons donne une plasticité élevée aux formations.
- **Les argiles varvées - Glacio-lacustre wurmien (GLy)** : à l'aval des dépôts deltaïques, et comblant les dépressions, ces formations varvées occupent la majeure partie du territoire communal, au sud de la RD678. Il s'agit d'une formation beaucoup plus fine que les faciès morainiques. Sa compacité constitue un écran hydraulique favorisant la rétention d'eau et la résurgence de ces eaux de manière aléatoire sur les pentes, à l'origine de **glissements** de terrain. Ceux qui ont une certaine ampleur ont été représentés par un figuré spécial, sans notation. Ils se situent sur le versant du Lac de Vouglans.
- **Alluvions fluviales de basse terrasse (Fy)** : ces alluvions n'ont ici que peu d'importance. Elles sont présentes à l'extrême nord du territoire de Pont-de-Poitte.
- **Alluvions fluviales récentes et actuelles (Fz)** : ce sont celles du lit majeur des rivières. Elles sont peu développées et consistent en graviers calcaires dans une matrice sableuse ou argilo-sableuse. Leur épaisseur est faible, 2,50 à 3 mètres maximum.

1.2. Relief

Figure 3

A partir du village de Pont-de-Poitte, la rivière, jusque-là peu encaissée, s'enfonce dans le plateau. Vers l'est, le relief s'élève avec la chaîne de l'Heute et son prolongement dans le faisceau d'Orgelet, culminant à environ 570 mètres. A l'Ouest, l'horizon est circonscrit par les reliefs du Haut-Jura dépassant par endroit 1000 mètres.

L'altitude croît de 425 mètres au fond des gorges de l'Ain, à 570 mètres au sud-ouest du territoire communal sur le relief de « la Petite Côte ».



1.3. Hydrogéologie

En amont de Pont-de-Poitte, et sans doute en raison de la nature souvent argileuse des dépôts glaciaires, l'Ain reçoit plusieurs affluents, dont le plus important est la Sirène, grossie de l'émissaire des lacs de Clairvaux. En aval, le plateau de l'Ain est dans son ensemble drainé de façon diffuse.

Aucune opération de traçage des eaux souterraines n'a été réalisée sur la commune de Pont-de-Poitte. La faible perméabilité des dépôts glaciaires, généralement très argileux, a pour conséquence l'absence presque complète de nappes d'eau exploitables.

Cependant, la commune de Mesnois au nord de Pont-de-Poitte, est autorisée à prélever une partie des eaux souterraines au niveau du captage du Puits communal, dans les conditions fixées par l'arrêté figurant en annexe.

Ce puits est situé à environ 200 mètres à l'ouest, en rive droite de l'Ain. Il se trouve en limite de zone urbanisée (en amont du camping « les Pêcheurs ») appartenant à la commune de Pont-de-Poitte. Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour du puits.

Une partie du territoire communal de Pont-de-Poitte est concernée par le périmètre de protection éloignée (cf. annexe).

1.4. Hydrographie - hydrologie

1.4.1 – LA RIVIERE AIN

La commune de Pont-de-Poitte s'inscrit dans le bassin versant de l'Ain, présentant une superficie de 3 760 km². La rivière prend naissance à Conte, commune située à l'est de Champagnole à environ 700 mètres d'altitude. Elle se jette dans le Rhône après avoir parcouru 195 km et arrosé les départements du Jura et de l'Ain. Son cours sinueux et profond a été élargi par les retenues des usines hydro-électriques. Pont-de-Poitte se situe d'ailleurs en amont du Lac de Vouglans. Les principaux affluents directs et indirects de l'Ain sont dans l'ordre de confluence d'amont en aval : l'Angillon dont la confluence se situe à Crotenay, la Sirène qui rejoint l'Ain à Patornay, la Bienne qui est un important affluent de l'Ain le rejoint à Chancia, la Valouse qui s'y jette en rive droite à Thoirette et enfin le Suran dont la confluence se situe à Varambon.

▣ Débits

Source : données de la banque Hydro de l'Ain à Marigny

Le débit de l'Ain observé sur une période de 46 ans à Marigny (en amont de Pont-de-Poitte) s'élève à 27,40 m³/s. La lame d'eau écoulée dans le bassin versant est de 1 336 mm annuellement.

Les fluctuations saisonnières de débit sont relativement marquées, avec des hautes eaux de la fin de l'automne jusqu'au printemps portant le débit mensuel moyen entre 32,90 et 34,20 m³/s de novembre à avril inclus, et des basses eaux d'été avec un débit moyen mensuel qui descend à 11,90 m³/s au mois d'août.

Le débit d'étiage (QMNA5) chute à 3,4 m³/s. Le débit minimum sur 3 jours consécutifs (VCN3) peut descendre à 1,8 m³/s en période quinquennale sèche.

Les crues peuvent être relativement importantes. Le débit journalier maximal enregistré a été de 472 m³/s le 15 février 1990. Le débit de crue décennale (débit instantané) est estimé à 350 m³/s, le débit cinquantennale à 430 m³/s.

▣ Données qualitatives

Source : Fiche de synthèse Sous-bassin – Agence de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Dans le nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée (approuvé le 21 novembre 2009), l'objectif d'atteinte du bon état des eaux de l'Ain est fixé à l'horizon 2015.

En 2009, l'état écologique de l'Ain de la retenue de Blye jusqu'à l'amont de Vouglans est qualifié de « bon », l'état chimique est en revanche qualifié de « mauvais ». L'objectif de bon état chimique est alors prévu pour 2027.

Le programme de mesures prévoit de:

- mettre en place un traitement des rejets plus poussé au niveau de la **pollution domestique et industrielle** ; traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires ;
- doter les **exploitations agricoles** de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage ;
- rechercher les sources de pollutions par les **substances dangereuses** ;
- restaurer les **habitats aquatiques** en lit mineur et milieux lagunaires ; reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ; réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ; établir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ;
- supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le **transit sédimentaire** ; réaliser un programme de recharge sédimentaire ;
- déterminer et suivre l'état quantitatif des **cours d'eau et des nappes** ;
- créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison et la dévalaison afin de limiter l'**altération de la continuité biologique** ; définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole ;
- mettre en place un dispositif de **gestion concertée** ; établir et adopter des protocoles de partage de l'eau ; mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant ;
- acquérir des **connaissances** sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, etc).

1.4.2 – LES RUISSEAUX

Deux ruisseaux alimentent l'Ain sur la commune de Pont-de-Poitte : le ruisseau du Bourbouillon, qui prend sa naissance au sud sur la commune limitrophe de Largillay-Marsonnay. Il traverse le territoire communal de Pont-de-Poitte du sud au nord et se jette dans le ruisseau du Buronnet, celui-ci passant en limite nord du territoire de la commune. Le ruisseau du Buronnet provient d'une résurgence située sur le territoire de la commune de Nogna et se jette dans l'Ain à Pont-de-Poitte. Ce ruisseau présentait en 2009 un état écologique « moyen », cependant, le niveau de confiance de l'état évalué est qualifié de « faible ».

1.4.3 – PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AIN

Le contrat de rivière a pour objectif, au moyen d'actions précises, la préservation, la restauration et l'entretien d'une rivière et de son écosystème par une démarche globale à l'échelle du bassin versant.

Un contrat de rivière est actuellement à l'étude sur la haute vallée de l'Ain.

1.4.4 – PROJET DE SAGE « HAUTE VALLEE DE L'AIN ET DE LA BIENNE »

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification opposable à l'administration qui définit les orientations en termes de gestion des eaux sur un territoire hydrographique défini. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau dans une perspective de dix à quinze ans.

Un SAGE est actuellement à l'étude sur la haute vallée de l'Ain (projet de SAGE « Haute Vallée de l'Ain et de la Bienne »).

1.5. Risques naturels

1.5.1 - RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Figure 4, Annexe

Les risques de mouvement de terrains dépendent de nombreux paramètres tels que la nature du sous-sol, son état d'altération et sa saturation en eau. Ces paramètres peuvent fortement varier à l'échelle locale.

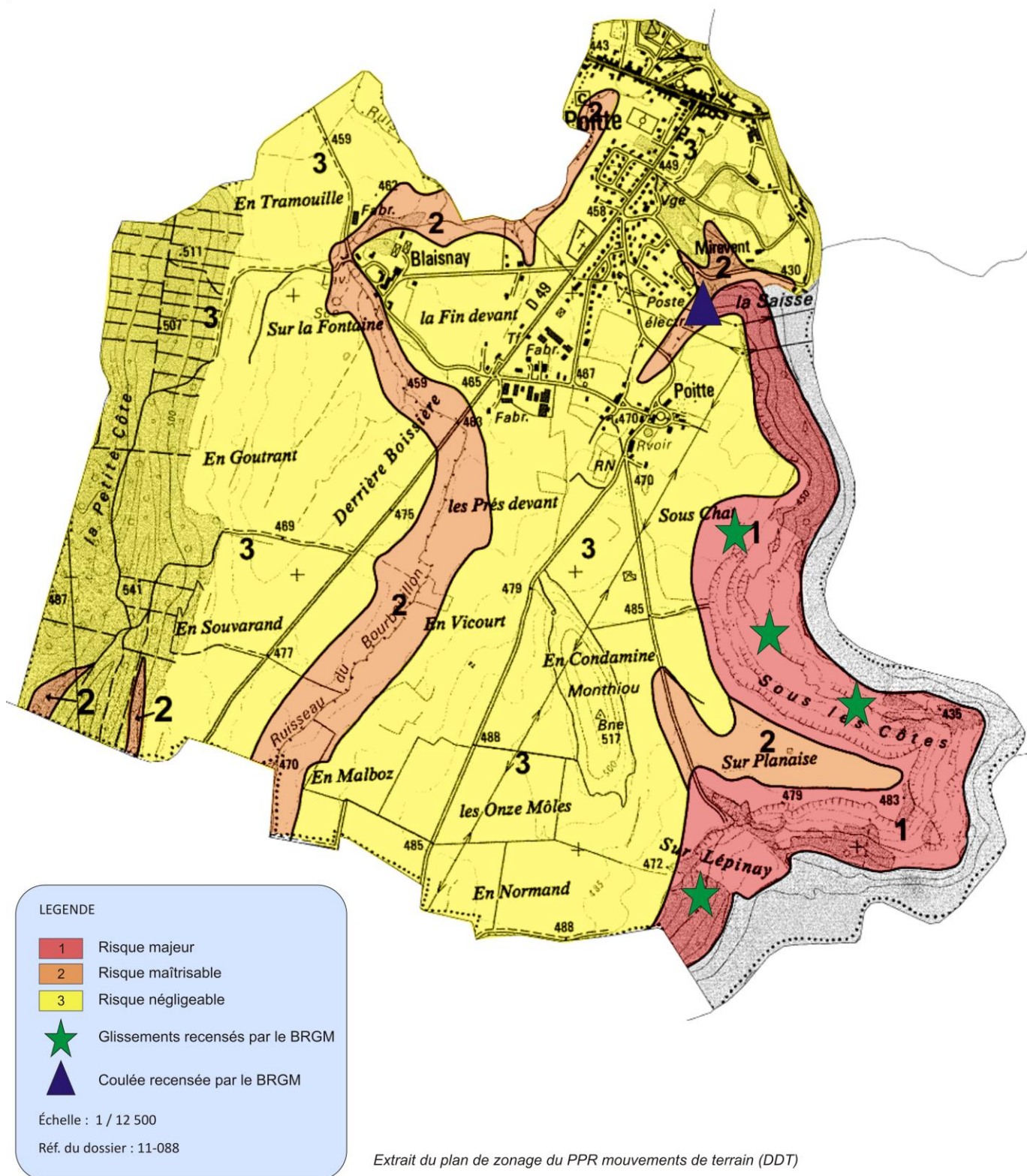
L'aléa mouvement de terrain est fort sur le territoire communal de Pont-de-Poitte. Cinq mouvements de terrain sont à ce jour recensés par le BRGM sur la commune (cf. figure 4) dans sa base de données mise en ligne (www.bdmvt.net).

	Type de mouvement	Date début	Lieu-dit	Coordonnées	
				X	Y
1	Glissement	01/09/1938	Au « S » de Pont de Poitte sur les berges du Lac de Vouglans	857719	2179740
2	Glissement	01/01/1900	Sous Chat	857700	2180110
3	Glissement	01/01/1900	Sous les Côtes	857990	2179520
4	Glissement	01/01/1900	Sur Lépinay	857450	2178840
5	Coulée	01/01/1900	Bief de Rossant – La Suisse	857490	2180960

La commune est rattachée au Plan de Prévention du Risque « mouvement de terrain » de Vouglans Nord, approuvé par arrêté préfectoral n°2011-185 du 12 février 2001.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus avec des conséquences sur les activités humaines sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs de mouvements possibles ou prévisibles mais sans conséquences graves sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3 (cf. figure 4). Il répertorie trois zones différentes de risques :

- Zone rouge : secteur de risque majeur (mouvement en cours ou mouvement à très forte probabilité). Toute construction est à proscrire. Les zones rouges concernent généralement des secteurs à forte pente.
- Zone orange : secteur de risque maîtrisable (mouvements faibles, anciens ou très localisés). Toute construction ou aménagement doit être soumis à un avis géotechnique permettant de minimiser les effets des mouvements et à ne pas les créer ou les accentuer.
- Zone jaune : secteur de risque négligeable (secteur sans mouvement apparent ou repérable). Les constructions ne sont pas soumises à prescriptions. Néanmoins, cette zone n'exclut pas, pour des points ponctuels ou des événements nouveaux, que soit demandé un avis géologique préalable (exemple des zones de dolines, cavités souterraines...).



L'aléa « glissement de terrain » est le plus fort sur les pentes morainiques. Les glissements sont fréquents sur toutes les pentes liasiques, mais les plus importants s'observent sur les versants de la retenue de Vouglans, entre Largillay et Pont-de-Poitte. L'instabilité de ces zones impose que les projets d'aménagements touristiques soient soumis à une étude géologique détaillée de chaque site envisagé. Les sites les plus dangereux se situent en sommet de pente, dans la zone de recul des crêtes.

Aucune cavité naturelle n'est répertoriée par le BRGM dans la base de données www.bdcavite.net. Aucune manifestation karstique de type doline n'est observée sur la commune.

Selon le site Internet www.prim.net, la commune a fait l'objet d'arrêtés ministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle :

Type	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	16/05/1983	16/05/1983	21/06/1983
Inondations et coulées de boue	13/02/1990	19/02/1990	16/03/1990
Inondations et coulées de boue	13/11/1991	15/11/1991	13/03/1992
Inondations et coulées de boue	21/12/1991	21/12/1991	11/03/1992
Inondations et coulées de boue	19/02/1999	24/02/1999	14/04/1999
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005

L'arrêté du 29/12/1999 correspond à la tempête qui a balayé une grande partie du territoire français. Celui du 11/01/2005 fait référence à la sécheresse due à la canicule de 2003. Les autres arrêtés concernent des phénomènes ponctuels de ruissellements accompagnés de coulées de boue.

1.5.2 - ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Annexe

Les phénomènes de retrait-gonflement sont dus pour l'essentiel à des variations de volume de formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations se traduisent par des mouvements différentiels de terrain, susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti.

Dans le département du Jura, certaines formations, principalement calcaires, sont susceptibles de s'altérer localement sous l'effet de phénomènes de karstification, qui peuvent se traduire par la présence en surface de poches argileuses généralement non identifiées sur les cartes géologiques, mais dont la seule présence suffit à expliquer certains sinistres ponctuels.

La majorité de la commune présente un aléa faible concernant le retrait et le gonflement des argiles. Les pentes constituant les versants du Lac de Vouglans (secteur de risque majeur dans le PPR « mouvement de terrain »), sont classées en aléa moyen.

1.5.3 - RISQUE INONDATIONS

La commune de Pont-de-Poitte n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Risque « inondation ». L'étude IPSEAU réalisée en juillet 1995 et relative aux inondations liées au ruissellement pluvial urbain, aux crues de plaine et aux crues torrentielles n'identifie pas de phénomènes d'inondation sur la commune mais évoque l'existence d'une zone sensible périurbaine à l'interface entre Pont de Poitte et Mesnois.

Cependant le risque n'est pas à exclure, en effet, la base de données HIRI (Historique du Risque d'Inondation) administrée par la DREAL de Franche-Comté, recense trois inondations majeures sur la commune de Pont-de-Poitte :

Typologie	Source	Catégorie	Date du document	Provenance
Inondation par débordement de l'Ain	La sentinelle du Jura	Presse	28 octobre 1841	Archives Départementales du Jura
Inondation par débordement de l'Ain	L'Union Républicaine	Presse	11 mars 1896	Archives Départementales du Jura
Inondation par débordement de l'Ain	La Dépêche	Presse	25 février 1970	Archives Municipales de la ville de Dole

De plus, des arrêtés de catastrophe naturelle relatifs au risque inondation ont été pris sur la commune. Ce risque n'est cependant pas clairement identifié ou localisé. Le camping sans sa partie située sur le territoire voisin de Mesnois est régulièrement inondé.

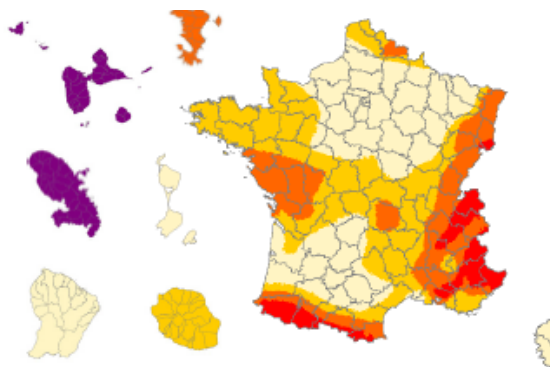
Le ruisseau du Buronnet marquant la limite ouest du territoire communal sort régulièrement de son lit du fait des changements de direction à angles droits qui jalonnent son parcours à proximité du village. Lorsque le débit est important l'eau ne peut suivre ce parcours contraint et « va tout droit ». Les terrains agricoles situés à l'ouest du stade sont régulièrement inondés.

1.5.4 - RISQUE SISMIQUE

Annexe

Depuis le 1er mai 2011, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{gr} (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



Zonage sismique de la France – Source : DDT

D'après ce nouveau zonage, la commune de Pont-de-Poitte se situe en zone de sismicité 3 (modérée), les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

1.6 – CLIMAT

Les données climatologiques proviennent de la station de Montaigny gérée par Météo France. La station est située à 495 m d'altitude, à 14 km de Pont-de-Poitte. Les statistiques sont établies sur la période 1968 - 1998 pour les précipitations et les températures, et sur la période 1989-1993 pour les vents (station de Lons-le-Saunier).

▣ Précipitations

La hauteur annuelle moyenne des pluies s'élève à 1351,4mm. Le régime pluviométrique relativement élevé est réparti tout au long de l'année, avec une pluviométrie marquée au printemps et à l'automne (arrivée des premières neiges). Le mois d'août est le mois le moins arrosé, même si le cumul des précipitations reste assez élevé (90,4 mm).

- Températures

La température moyenne annuelle atteint 10,5°C. L'écart thermique maximal est d'environ 18°C entre le mois de janvier (2°C) et le mois de juillet (20,1°C).

- Vents

Les vents dominants sont de secteur sud-ouest. La région est également marquée par des vents secondaires de secteur nord/nord-est.

- Caractérisation du climat

Le climat est de type continental, à influence océanique.

2. MILIEUX NATURELS

2.1 – CONTEXTE NATUREL

2.1.1 – UNITE NATURELLE

La commune de Pont-de-Poitte s'inscrit sur le Second Plateau Jurassien, dans la Combe d'Ain, une large dépression sédimentaire glaciaire et lacustre traversée par l'Ain.

La commune borde le lac artificiel de Vouglans, troisième retenue artificielle française et siège d'une intense activité touristique.

L'occupation du sol dominée par les prairies et les cultures offre un paysage très ouvert. La forêt se cantonne aux versants abrupts.

L'altitude correspond à l'étage collinéen de végétation (400-600 m).

2.1.2 – SITES NATURELS PROTEGES

Figure 5

Le lac de Vouglans et ses rivages sont protégés par la loi 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Cette loi concerne également les plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 ha. Elle interdit notamment toute construction et installation nouvelle à moins de 100 mètres de la limite haute du rivage en dehors des zones urbanisées, sauf pour les activités économiques et les services publics exigeant la proximité immédiate de l'eau. Les dispositions de protection prévues par la loi littoral sont opposables aux documents d'urbanisme locaux (compatibilité).

La commune de Pont-de-Poitte est incluse dans l'espace remarquable du « lac de Vouglans ». Le site dit « Sous les Côtes », d'une superficie de 55,76 ha est géré par le Conservatoire du littoral (périmètre autorisé). Il fait l'objet d'un plan de gestion élaboré par le Conservatoire, l'ONF et le CREN en concertation avec les collectivités partenaires.

2.1.3 – Z.N.I.E.F.F.

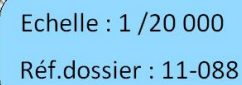
Figure 5, Annexe

Une ZNIEFF est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Deux grands types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de superficie souvent limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Figure 5

Source : DREAL, Franche-Comté, Fédération départementale des chasseurs du Jura



Plusieurs ZNIEFF sont répertoriées par la DREAL Franche-Comté sur la commune de Pont-de-Poitte. Elles concernent les zones humides du ruisseau du Bourbouillon, les pelouses de la butte d'En Condamine et le complexe de pelouses en déprise sur le coteau dominant le lac de Vouglans. Ces milieux abritent une flore et une faune (notamment des insectes) remarquables.

Type ZNIEFF	Intitulé
ZNIEFF de type 2	Pelouses, marais, lacs, forêt et falaises de la Combe d'Ain (n°04840000)
ZNIEFF de type 1	Prés humides du ruisseau des Bourbouillons (n°04840012)
	Friches de Sous les Côtes et pelouse d'En Condamine (n°04840027)

Les fiches produites par la DREAL relatives aux ZNIEFF sont jointes en annexe.

2.1.4 – ZONES HUMIDES INVENTORIEES

Figure 5, Annexe

La DREAL Franche-Comté répertorie un certain nombre de zones humides sur la commune de Pont-de-Poitte dont le lac de Vouglans et les prairies humides traversées par le ruisseau du Bourbouillon. Rappelons que le recensement de la DREAL n'est pas exhaustif puisque seules les zones humides de plus d'un hectare sont cartographiées.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura a réalisé un inventaire complémentaire des zones humides sur chaque commune du département. Deux zones humides supplémentaires figurent à cet inventaire sur la commune de Pont-de-Poitte. Il s'agit de prairies calcaires à molinie situées au sud du village (« les Prés Devant »- « Sous Chat ») et en limite communale avec Largillay (« les Chênes »).

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement :

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques (...)

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

soit des espèces (indicatrices de zones humides),

soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides (...) »

La prospection réalisée dans le cadre du projet de PLU a été l'occasion de compléter cet inventaire, sur la base du critère végétation (cf. figure 7).

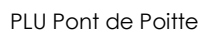
2.1.5 – NATURA 2000

Figure 6, Annexe

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Source : DREAL Franche-Comté

Figure 6



Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- **Les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale)** : elles sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces zones s'appuie sur l'inventaire scientifique des Z.I.C.O. (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection pour répondre aux objectifs de conservation qui sont ceux de la directive. Ces mesures peuvent être de type réglementaire ou contractuel.

Les Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) : elles sont introduites par la directive 92/43/CEE (Directive habitats-faune-flore). Une Z.S.C. est un site naturel ou semi-naturel qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite. Sur de tels sites, les États membres doivent prendre les mesures qui leurs paraissent appropriées (réglementaires, contractuelles, administratives, pédagogiques, etc.) pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. La procédure de désignation des ZSC est plus longue que les ZPS. Chaque État inventorie les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de « pSIC » (proposition de site d'intérêt communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme « SIC » (site d'intérêt communautaire) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Dans les SIC, un opérateur local est chargé, avec les partenaires locaux, d'élaborer un programme de gestion du territoire qui repose sur une politique contractuelle : le document d'objectifs (DOCOB). Lorsque ce document est terminé et approuvé, un arrêté ministériel désigne le site comme ZSC.

La commune de Pont-de-Poitte ne compte aucun site Natura 2000 sur son territoire. Le site le plus proche est localisé à 2,5km (au plus près) à l'ouest et au sud de Pont-de-Poitte. Il s'agit de la « Petite Montagne du Jura », désignée Z.P.S. par l'arrêté ministériel du 27 avril 2006 (FR4312013) et Z.S.C. depuis le 27 mai 2009 (FR4301334). Le DOCOB a été réalisé en 2005 par l'ADAPEMONT.

Le site inclut le lac de Vouglans au niveau des communes de La Tour-du-Meix et Meussia, à l'aval hydraulique de Pont-de-Poitte. La fiche descriptive du site est jointe en annexe.

2.2 – HABITATS NATURELS

Figure 7

2.2.1 – METHODOLOGIE

L'étude de la végétation a été réalisée aux mois de mai et juillet 2011. La démarche a consisté à identifier et cartographier les grands types d'habitats naturels sur l'ensemble du territoire, en ciblant les milieux ouverts et les abords immédiats des villages et des hameaux qui sont les secteurs susceptibles d'être urbanisés. L'exhaustivité a été recherchée sur les zones humides et les pelouses.

La cartographie ne détaille que les grands types d'habitats naturels (pelouses, prairies de type mésophile, prairies humides, forêt...), dans un souci de lisibilité à l'échelle du territoire communal. Les données sur la flore proviennent également de la bibliographie (plan de gestion du site « Sous les Côtes » sous maîtrise foncière du Conservatoire du littoral et fiches ZNIEFF).

2.2.2 – LES PRAIRIES MESOPHILES

N°Habitat CORINE biotopes : 38.11, 34.32, 38.22, 81

Habitat communautaire (code Natura 2000) : 6210, 6510 pour les prairies maigres de fauche

Elles représentent l'essentiel des milieux ouverts de la commune de Pont-de-Poitte. Plusieurs faciès peuvent être observés en fonction des pratiques agricoles : pâtures permanentes (CB2 38.11), prairies de fauche mésophiles (CB 34.32, 38.22), prairies artificielles (CB 81). Les traitements mixtes fauche / pâturage modifient plus ou moins la composition floristique des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ces variations peuvent conduire à des situations intermédiaires d'interprétation délicate entre prairies de fauche de l'Arrhenatherion elatioris et pâtures mésophiles du Cynosurion cristati. Les variantes eutrophes sont prédominantes. Quelques prairies maigres de fauche sont encore observées entre le village et le ruisseau du Buronnet ou dans le secteur d'En Condamine. Leur composition rappelle celle des pelouses du Mesobromion avec une grande richesse en fleurs : sauge des prés, sainfoin, raiponce orbiculaire, campanule agglomérée, Orchis moustique...



Prairie maigre de fauche (entre le cimetière et le ruisseau du Buronnet)



Prairie maigre de fauche (secteur des « Onze Môles »-« En Condamine »)

² CB = numéro d'habitat CORINE Biotopes. La base de données CORINE Biotopes est une typologie des habitats naturels (forêts, pelouses, falaises, tourbières...), semi-naturels voire artificiels (friches, pâturages intensifs, carrières...) présents sur le sol européen.



- Milieu aquatique (lac, étang)
- Fruticée, fourré arbustif
- Pelouses
- Complexe pelouses marneuses-ourlets-fruticées
- Prairie humide
- Pâturage mésophile
- Prairie de fauche mésophile
- Forêt à dominante feuillue
- Forêt à dominante résineuse
- Boisement humide (saussaie)
- Prairie artificielle (temporaire, améliorée, semée)
- Culture
- Parc
- Zone urbanisée
- Friche

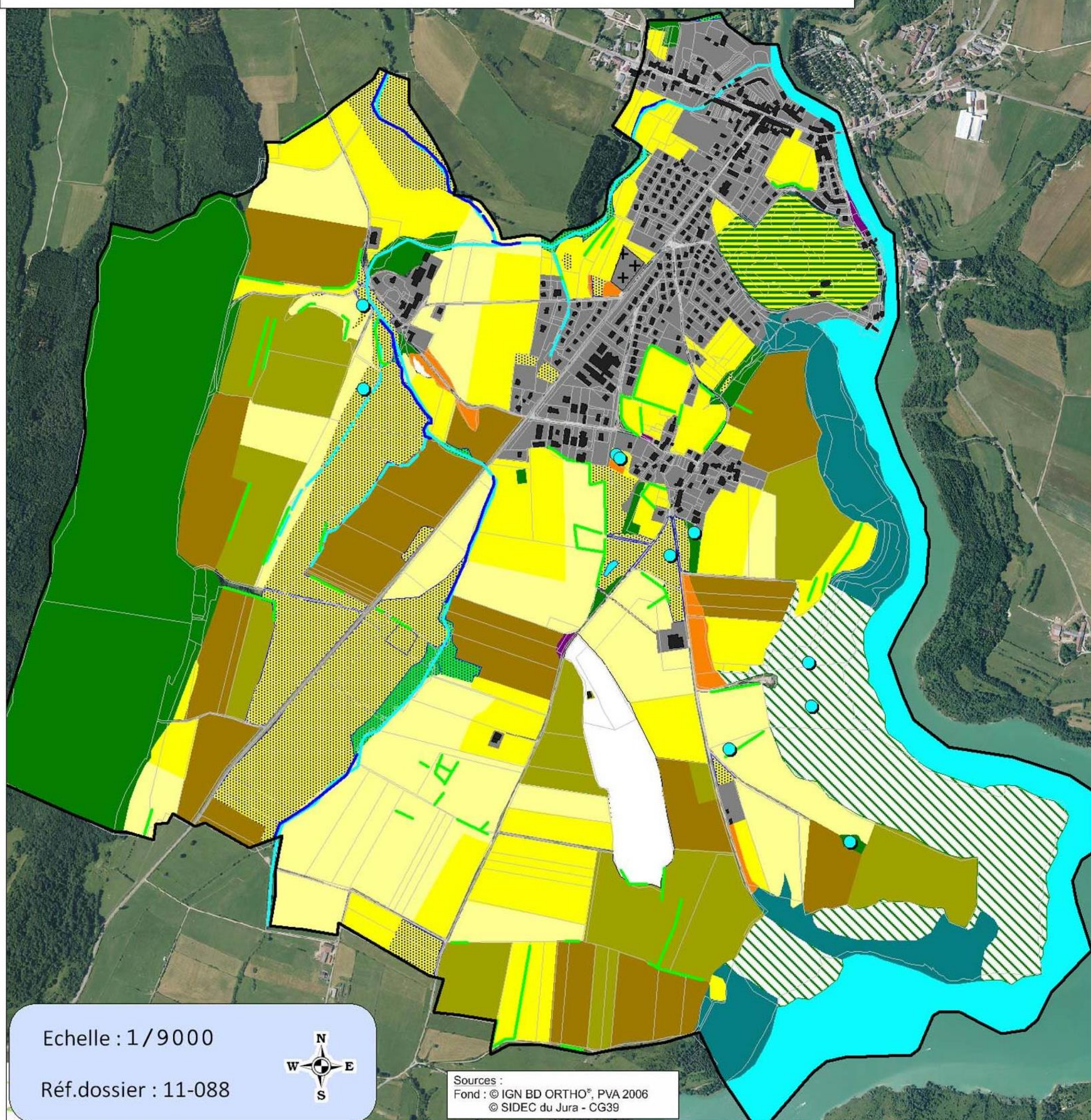
Mare

Ruisseau permanent

Ruisseau temporaire

Ripisylve

Haie



2.2.3 – LES PELOUSES

N°Habitat CORINE biotopes : 34-322 (34.1)

Habitat communautaire (code Natura 2000) : 6210

Habitat prioritaire si sites d'orchidées remarquables (6210*)

Les pelouses occupent les pentes fortes dominant le lac de Vouglans et la butte calcaire d'En Condamine.

Deux grands types de pelouses peuvent être distingués :

- Les **pelouses calcicoles mésophiles** de la butte « En Condamine » : elles se développent sur substrat calcaire, à la faveur d'un sol superficiel. Localement affleurent des dalles calcaires, colonisées par des groupements pionniers à sedum. Ces pelouses sont entretenues par pâturage équin. Un certain nombre d'espèces remarquables colonisent ces pelouses parmi lesquelles des orchidées (*Platanthera bifolia*, *Gymnadenia conopsea*, *Anacamptis pyramidalis*, *Orchis militaris*, *Orchis ustulata*) et la spirée filipendule (*Filipendula vulgaris*).



Pelouses calcicoles « En Condamine »



Platanthera bifolia

- Les **pelouses marneuses** (humides) de « Sous les Côtes » : elles se caractérisent par la présence du plantain serpent, du tétragonolobe et de certaines espèces remarquables comme la brunelle à grandes fleurs ou la siglingie couchée (source : DREAL, fiche ZNIEFF n°04840027). Ces pelouses sont menacées par un phénomène de déprise agricole qui conduit à une fermeture progressive du milieu (fruticée, résineux). Ces pelouses sont actuellement sous maîtrise foncière du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Elles font l'objet d'un plan de gestion (2010-2014) auquel ont participé l'ONF et le CREN (Conservatoire régional des Espaces naturels). Les relevés floristiques réalisés dans le cadre du plan de gestion permettent de caractériser cette association végétale du *Plantagini serpentinae-Tetragonolobetum maritimi*, une pelouse marnicole dominée par le brachypode penné, le peucedan des cerfs, le brome érigé, le cirse tubéreux et la succise des prés. Elle constitue un site remarquable d'orchidées puisque 14 espèces y ont été recensées (*Epipactis palustris*, *Epipactis atrorubens*, *Listera ovata*, *Ophrys apifera*, *Ophrys sphegodes*, *Ophrys fuciflora*, *Ophrys insectifera*, *Orchis ustulata*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Orchis mascula*, *Orchis militaris*, *Gymnadenia conopsea*, *Anacamptis pyramidalis*, *Platanthera bifolia*). Trois espèces protégées au niveau régional sont mentionnées dans le plan de gestion : le Thésium à feuilles de lin (*Thesium linophyllum*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*) et l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).



Pelouses marneuses dominant le lac de Vouglans



Complexe de pelouses-ourlets-fruticées sur les zones de glissement de terrain « Sous les Côtes »

2.2.4 – LES HABITATS HUMIDES

Les formations humides sont localisées aux abords du ruisseau du Bourbouillon, sur les coteaux marneux du lac de Vouglans mais également en périphérie du village. Il s'agit principalement de prairies humides à Molinie et de pelouses marneuses, localement d'ourlets hygrophiles imbriqués au sein de formations boisées (saussaies marécageuses).

- ▣ Les prairies humides oligotrophes à Molinie et pelouses marneuses

N°Habitat CORINE biotopes : 37.31, 34.322B

Habitat communautaire (code Natura 2000) : 6410, 6210

Ces deux groupements sont étroitement imbriqués. Ils occupent des sols pauvres en nutriments, non fertilisés où la nappe fluctue à faible profondeur. Il est dominé par la Molinie accompagnée de la Canche flexueuse, la Succise des prés, le Lotier maritime, le Trèfle des montagnes, l'Inule à feuilles de saule et localement une grande variété d'orchidées liées aux milieux humides : Orchis moustique (*Gymnadenia conopsea*), Orchis musc (*Herminium monorchis*), Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*), Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). La concentration en orchidées est particulièrement remarquable dans les prairies humides qui s'étendent au sud du village (au pied de la butte d'En Condamine) et confère au site un intérêt prioritaire au sens de la Directive Habitats.

Une espèce protégée en France, la Gentiane pneumonanthe a été observée au bord de la RD49 (« En Vicourt»). Il s'agit d'une station relictuelle (< 5 pieds) menacée par le piétinement du bétail et l'eutrophisation du milieu. L'espèce est également signalée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura dans une prairie humide en limite communale avec Largillay (« les Chênes »).



Prairies humides et pelouses au Sud du village : stations remarquables d'orchidées (de gauche à droite et de haut en bas : Epipactis palustris, Dactylorhiza incarnata, Gymnadenia conopsea, Orchis militaris, Orchis ustulata)



Prairies humides riveraines du ruisseau du Bourbouillon



Gentiane pneumonanthe

- ▣ Les prairies humides eutrophes

N°Habitat CORINE biotopes : 37.2

Elles occupent les sols périodiquement inondés et riches en nutriments. Elles assurent la transition entre les prairies mésophiles à Fromental et les prairies humides à Molinie. L'eutrophisation des sols limite sensiblement la diversité floristique des prairies qui se limite à quelques graminées (Houlque laineuse, Vulpin des prés, Fétuque des prés) accompagnées de plantes caractéristiques des zones humides : Angélique des bois, Lychnis fleur de coucou, Lotier des marais, Populage des marais, laîches, joncs...

- ▣ Les mégaphorbiaies

N°Habitat CORINE biotopes : 37.1, 37.7

Les mégaphorbiaies regroupent les formations à hautes herbes des bords de ruisseau dominées par la Reine des prés, le Cirse maraîcher, l'Angélique des bois, la Grande Berce et la Baldingère faux-roseau. Ce type de formation est imbriqué aux formations arbustives de saules qui bordent le ruisseau du Bourbouillon.

- ▣ Les formations riveraines de saules

N°Habitat CORINE biotopes : 44.1

Elles forment une végétation arbustive dense le long du ruisseau du Bourbouillon, en mosaïque avec les formations à hautes herbes (mégaphorbiaies). La strate arborescente est dominée par le saule blanc.



Mégaphorbiaie et formation riveraine de Saule (ruisseau du Bourbouillon)

2.2.5 – LES MARES

N°Habitat CORINE biotopes : 22.12, 22.42, 22.44, 53.12, 53.13, 53.14A, 53.16

Habitat communautaire (code Natura 2000) : 3140 (groupement à Charas)

Un certain nombre de mares sont recensées sur la commune de Pont-de-Poitte. D'origine artificielle (creusées dans les prairies humides) ou naturelle (retenues d'eau issues des glissements de terrain), elles forment un réseau intéressant pour les espèces liées à ces milieux aquatiques (batraciens, odonates...). Plusieurs types de végétations aquatiques et semi-aquatiques colonisent ces étendues d'eau : roselières (typhaies, scirpaies à jonc des tonneliers, phalaridaies), cariçaies, groupements à charas, potamots, éléocharis des marais.



Mare « Sur la Fontaine »



Mare abreuvoir « Sur Planaise »

2.2.6 – LES HABITATS FORESTIERS

N°Habitat CORINE biotopes : 41.13, 41.24, 44.1, 83.31, 83.321

Habitat communautaire (code Natura 2000) : 9130, 9160

La forêt occupe les terrains accidentés. Les coteaux dominant le lac de Vouglans sont essentiellement peuplés de résineux (plantations d'épicéas, pins) tandis que le bois de « la Petite Côte » est occupé par les feuillus.

Les habitats forestiers relèvent principalement de la hêtraie de l'Asperulo-Fagenion. Plusieurs types de stations forestières sont répertoriés dans le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Pont-de-Poitte (1999-2018) :

- ❑ Le plateau est le domaine de la chênaie-charmaie (-hêtraie) calcicole à neutrophile.
- ❑ Les versants offrent une grande variété de stations suivant la nature des sols et l'exposition : chênaie-charmaie calcicole à neutrophile et mésotherme, hêtraie-chênaie-charmaie hygrosclaphile, chênaie sessiliflore à molinie sur marne...
- ❑ En fond de vallon, on retrouve la chênaie-charmaie (-hêtraie) neutrophile et mésotherme.

Quelques boisements humides subsistent à l'état relictuel le long des ruisseaux du Bourbouillon et du Buronnet. Il s'agit de formations de saules arbustifs (CB 44.1) et arborescents (saules blancs), localement plantée de peupliers (CB 83.321).

2.2.7 – HAIES, BOSQUETS ET FRUTICEES

N°Habitat CORINE biotopes : 31.81, 84.2, 84.3

Le réseau de haies est encore bien développé sur la commune. Deux types de haies sont observés :

- ❑ Les haies arbustives, dominées par les espèces à baies présentant une affinité calcicole (cornouiller sanguin, troène sauvage, viorne lantane, groseiller des Alpes, fusain d'Europe) ou neutrocline (prunellier, aubépine, sureau noir, viorne obier). On retrouve ces espèces dans les fruticées qui colonisent les pelouses en déprise « Sous les Côtes ».

- ▣ Les haies mixtes : la strate arbustive est dominée par une strate arborescente composée de chênes pédonculés, de saules marsault et de frênes.

L'importance de ce réseau est considérable pour la faune, notamment pour le gibier, les oiseaux, les micromammifères et les insectes butineurs. Outre leur intérêt agricole majeur (pare-vent, ombre, maintien des sols, limitation du ruissellement), ces « corridors écologiques » servent de refuge, de nourriture et de sites de nidification pour de nombreuses espèces.

2.3 – FAUNE

2.3.1 – METHODOLOGIE

Dans le cadre d'une telle étude, limitée dans le temps, le travail sur la faune ne peut aboutir à un inventaire complet des espèces, ni à dresser une carte de leur répartition. Les données suivantes proviennent donc de nos observations de terrain (mai, juillet 2011) mais également de la bibliographie : base de données de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (<http://franche-comte.lpo.fr>), inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr>), fiches ZNIEFF de la DREAL et plan de gestion des terrains acquis par le Conservatoire du littoral (élaboré par le CREN et l'ONF). Les données sur les mammifères proviennent également des chasseurs (contactés en 2009 à l'occasion d'une étude d'impact menée sur le site des Onze Môles).

2.3.2 – OISEAUX

La LPO de Franche-Comté recense 86 espèces d'oiseaux sur la commune de Pont-de-Poitte dans sa base de données mise en ligne (<http://franche-comte.lpo.fr>).

Parmi les plus remarquables, la pie-grièche grise est donnée « nicheuse certaine » sur la commune. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de disparition en France (espèce « en danger ») et en Franche-Comté (espèce « en danger critique d'extinction »). Elle affectionne les vastes étendues de prairies humides pâturées et ponctuées de haies et d'arbres isolés qui constituent de sites de nidification privilégiés. Elle est principalement menacée par l'intensification des pratiques agricoles. L'espèce est également observée en hivernage dans le secteur des « Onze Môles » (Sciences Environnement, 2009).

Parmi les plus remarquables, la pie-grièche grise est donnée « nicheuse certaine » sur la commune. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de disparition en France (espèce « en danger ») et en Franche-Comté (espèce « en danger critique d'extinction »). Elle affectionne les vastes étendues de prairies humides pâturées et ponctuées de haies et d'arbres isolés qui constituent de sites de nidification privilégiés. Elle est principalement menacée par l'intensification des pratiques agricoles. L'espèce est également observée en hivernage dans le secteur des « Onze Môles » (Sciences Environnement, 2009).



Le réseau de haies, les pelouses en déprise et les pâtures sont également favorables à la pie-grièche écorcheur, oiseau d'intérêt communautaire figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et « quasi-menacé » (NT) en Franche-Comté. Plusieurs individus ont été observés au printemps et à l'été 2011, dont un certain nombre de jeunes nourris par des adultes, témoin de la nidification de l'espèce sur la commune (« En Condamine », « Sur Planaise », « En Vicourt », « En Malboz »).

Parmi les autres espèces remarquables observées au printemps et à l'été 2011, signalons le bruant proyer (un chanteur aux « Onze Môles »), la fauvette grisette (un chanteur « En Condamine ») et le milan royal (en chasse sur le plateau). Le bruant proyer est donné « nicheur probable » sur la commune de Pont-de-Poitte par la LPO.

Les pelouses de la butte de Monthiou (« En Condamine ») sont fréquentées au printemps par l'alouette lulu, une espèce d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive Oiseaux).

La LPO recense également quelques espèces liées au milieu aquatique : harle bièvre, héron cendré, cicle plongeur, milan noir (« nicheurs probables »). La nidification de ce dernier est confirmée dans le plan de gestion du site « Sous les Côtes ».

2.3.3 – MAMMIFERES

Le chevreuil et le renard sont bien représentés sur le territoire communal de Pont-de-Poitte, ils ont été contactés à plusieurs reprises au printemps et à l'été 2011. Des renardeaux ont été observés à proximité du ruisseau du Bourbouillon.



Renardeaux observés dans la ripisylve du Bourbouillon

Le sanglier ne serait que de passage d'après les chasseurs (ACCA). Le blaireau serait plutôt localisé sur le coteau dominant le lac de Vouglans.

Le lièvre serait particulièrement abondant d'après les chasseurs. Un individu a été observé dans les pelouses d'En Condamine au printemps 2011. Le lapin de Garenne est également présent mais localisé aux abords de la volière au Monthiou.

Le chat sauvage reste discret mais serait régulièrement aperçu en lisière de bois. La présence du lynx est avérée dans le secteur.

Le plan de gestion du site « Sous les Côtes » mentionne également la présence de la belette, de l'écureuil roux et de la fouine.

Les ripisylves, les haies et les secteurs en déprise sont des territoires de chasse favorables aux chauves-souris qui se déplacent à la faveur des lisières.

2.3.4 – AMPHIBIENS ET REPTILES

Le plan de gestion du site « Sous les Côtes » mentionne un certain nombre d'espèces parmi lesquelles le crapaud sonneur à ventre jaune (espèce vulnérable en France), le crapaud accoucheur et le lézard agile. La couleuvre verte-et-jaune est signalée sur la butte « En Condamine ».

2.3.5 – POISSONS

Le lac de Vouglans est réputé pour la pêche. C'est un lac de 1ère catégorie peuplé de Sandres, Brochets, Carpes, Perches, Truites de lac, Corégones, Silures... (www.lac-de-Vouglans.com). L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) mentionne également la présence de la Brème commune, du Poisson-chat, du Goujon, du Gardon et de la Tanche.

La ZNIEFF de type 1 « Friches de Sous les Côtes et pelouse d'En Condamine » est reconnue pour abriter plusieurs espèces remarquables de papillons dont trois sont protégés en France : la Bacchante (*Lopinga achine*), l'Azuré de la Croisette (*Maculinea alcon rebeli*) et l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*).

Une espèce de papillons protégée en France, le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) a également été observée au printemps 2011 dans les prairies humides situées au sud du village (au pied de la butte d'En Condamine). Ces prairies ponctuées de formations buissonnantes accueillent d'autres espèces de papillons plus communes comme le céphale (*Coenonympha arcania*).



Damier de la succise photographié dans les prairies humides au Sud du village

Le plan de gestion du site « Sous les Côtes » fait état d'une grande richesse en papillons. La Bacchante, le Damier de la succise et l'Azuré de la croisette y sont inventoriées, ainsi que l'Azuré du genêt, le Grand nègre des Bois, le Chiffre, le Fadet de la Mélisse, l'Hespérie de la mauve, la Lucine, l'Azuré du jonc, l'Azuré des coronilles, le Gazé, le Céphale et le Grand collier argenté. Plusieurs espèces de libellules fréquentent également le site dont le Calopteryx éclatant, le Calopteryx vierge, la Libellule déprimée, la Libellule à quatre taches et l'Orthetrum réticulé. Enfin l'Ascalaphe soufré, une espèce printanière d'affinité méridionale fréquentent les pelouses ensoleillées du site.

2.4 – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Figure 8

2.4.1 – METHODOLOGIE

La réalisation du diagnostic écologique permet de rendre compte de façon plus directe de l'intérêt relatif des différents milieux rencontrés. La méthode d'appréciation de la valeur écologique repose sur les critères suivants :

1. La diversité et la rareté des espèces.
2. La diversité écologique, qui intègre les structures verticales (nombre de strates) et horizontales (complexité de la mosaïque).
3. Le rôle écologique exercé sur le milieu physique (maintien des sols, régulation hydrique, ...) et sur le fonctionnement de l'écosystème.
4. L'originalité du milieu dans son contexte régional ou local.
5. Le degré de naturalité (non artificialisation) et la sensibilité écologique.

Cette méthode, qui reste subjective, permet néanmoins d'estimer de manière satisfaisante l'intérêt écologique des milieux.

Quatre degrés d'appréciation peuvent être envisagés pour chacun des critères.

Degré d'appréciation	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Gradient correspondant	1	2	3	4

Le gradient maximal d'intérêt écologique est établi à 20.

Niveau d'intérêt écologique	Gradient
Intérêt écologique exceptionnel	> 17
Intérêt écologique fort	13 à 17
Intérêt écologique moyen	8 à 12
Intérêt écologique faible	< 8

Cette méthode de diagnostic permet de se placer le plus possible en retrait de toute appréciation subjective de l'intérêt écologique.

2.4.2 – RESULTATS

Critères d'intérêt écologique Type d'habitat	Diversité et rareté des espèces	Diversité écologique	Rôle écologique	Originalité du milieu	Degré de naturalité et sensibilité écologique	Gradient d'intérêt écologique
Cultures, prairies artificielles	1	1	1	1	1	5
Pâtures mésophiles	1	1	2	1	1	6
Prairies de fauche mésophiles	1 à 2	1	2	1 à 2	1 à 2	6 à 9
Fruticées	2	2	2 à 3	2	2	10 à 11
Haies et bosquets	2	2	3	2	2	11
Boisements résineux	1 à 2	2	3	2	1	8 à 10
Boisements feuillus (hêtraie-chênaie-charmaie)	2	2 à 3	2 à 3	2	2	10 à 12
Parc arboré	1	2	2	2	1	8
Pelouses	2 à 4	3	3 à 4	3	3	14 à 17
Prairies humides, mégaphorbiaies	2 à 4	3	3 à 4	3	3	14 à 17
Boisements humides, ripisylves (saulaies)	2	3	3 à 4	3	3	14 à 15
Lac de Vouglans	2	3	3	3	2	13
Ruisseaux	2	3	3	3	3	14
Mares	2 à 3	3	3	3	3	14 à 15

▣ Zones à valeur écologique forte

Toutes les zones humides sont classées en « zone à valeur écologique forte » pour leur rôle écologique et pour prendre en compte la menace qui pèse sur ces milieux (drainage, urbanisation).

Le milieu aquatique (ruisseaux permanents, temporaires, mares et lacs) constitue l'ossature de la trame bleue. Sa vulnérabilité vis-à-vis des actions anthropiques, son rôle hydraulique et l'originalité de la faune qu'il abrite (batraciens, odonates) confèrent à ce milieu une forte valeur écologique.

Les pelouses sont des milieux abritant un cortège de plantes diversifiées, parfois rares et menacées. Elles accueillent également des espèces faunistiques, notamment d'insectes, inféodées à ces conditions sèches particulières.

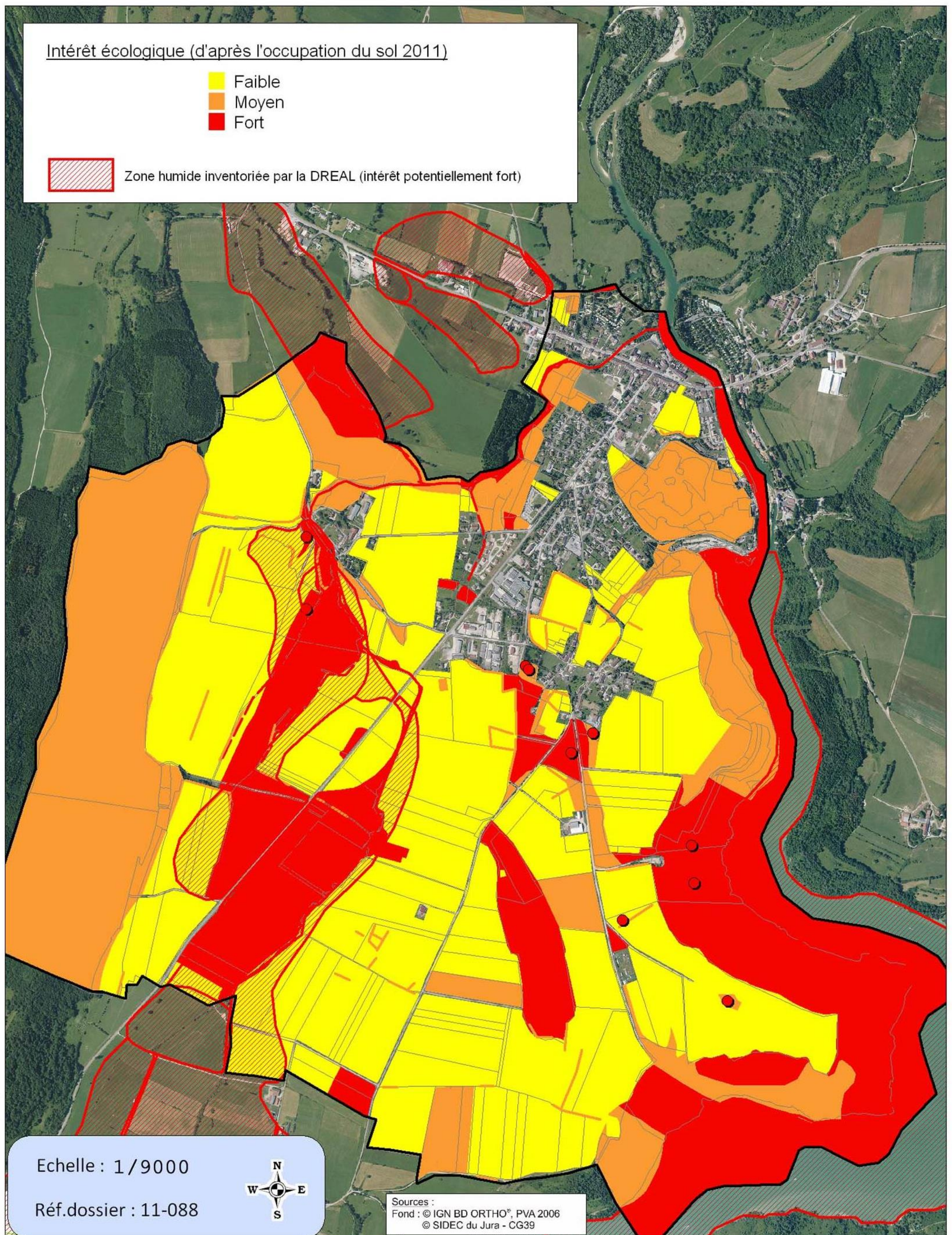
▣ Zones à valeur écologique moyenne

Cette catégorie regroupe les formations boisées pour leur rôle écologique (corridor, maintien des sols, refuge pour la faune).

Elle comprend également les prairies maigres de fauche non amendées, dont la composition riche en fleurs rappelle celle de la pelouse mésophile à brome.

▣ Zones à faible valeur écologique

Sont concernées les cultures et les prairies gérées de manière intensives (prairies amendées, prairies temporaires...), ainsi que les pâtures dont la composition floristique est appauvrie.



2.5 – TRAME VERTE ET BLEUE, CONTINUITES ECOLOGIQUES

Figure 9

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) découle du Grenelle de l'Environnement et vise à préserver la biodiversité en repensant l'aménagement du territoire en termes de réseaux et de connectivité écologiques. « Un réseau écologique constitue un maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages et cela, afin de garantir leurs capacités de libre évolution. »³ Il est constitué de trois éléments principaux : les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques (s'appliquant plus particulièrement aux milieux terrestres et humides), et enfin les cours d'eau, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors. L'analyse de ces éléments permet d'identifier des continuités écologiques à différentes échelles (internationale, nationale, régionale ou locale).

Définition des concepts clés du réseau écologique appliqués à la Trame verte et bleue

Réservoir de biodiversité : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et le mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ces espaces bénéficient généralement de mesures de protection ou de gestion (arrêté préfectoral de protection de biotopes, réserve naturelle, gestion contractuelle Natura 2000...)

Corridors écologiques : ils représentent des voies de déplacement privilégiées pour la faune et la flore et permettent d'assurer la connexion entre réservoirs de biodiversité (liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion ou sa migration). Il s'agit de structures linéaires (haies, ripisylves...), de structures en « pas-japonais » (mares, bosquets...) ou de matrices paysagères (type de milieu paysager).

Continuités écologiques : elles correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, des cours d'eau et des canaux.

L'enjeu majeur de la TVB est de « reconstituer un réseau écologique cohérent en rétablissant les continuités entre les habitats favorables permettant aux espèces de circuler et de rétablir des flux »⁴. Sa mise en place à l'échelle régionale est en cours. Elle est prévue pour fin 2012 par la co-élaboration Etat-Région du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Les collectivités territoriales devront prendre en compte ce schéma régional lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme (compatibilité).

Dans l'attente de la parution du SRCE pour la région Franche-Comté, une esquisse des continuités écologiques est présentée à l'échelle locale dans le cadre de l'élaboration du PLU de Pont-de-Poitte (figure 9 « Continuités écologiques »). Il s'agit d'une représentation schématique des principaux « cœurs » ou « réservoirs » de biodiversité (sites protégés, ZNIEFF de type 1) et des principaux corridors écologiques.

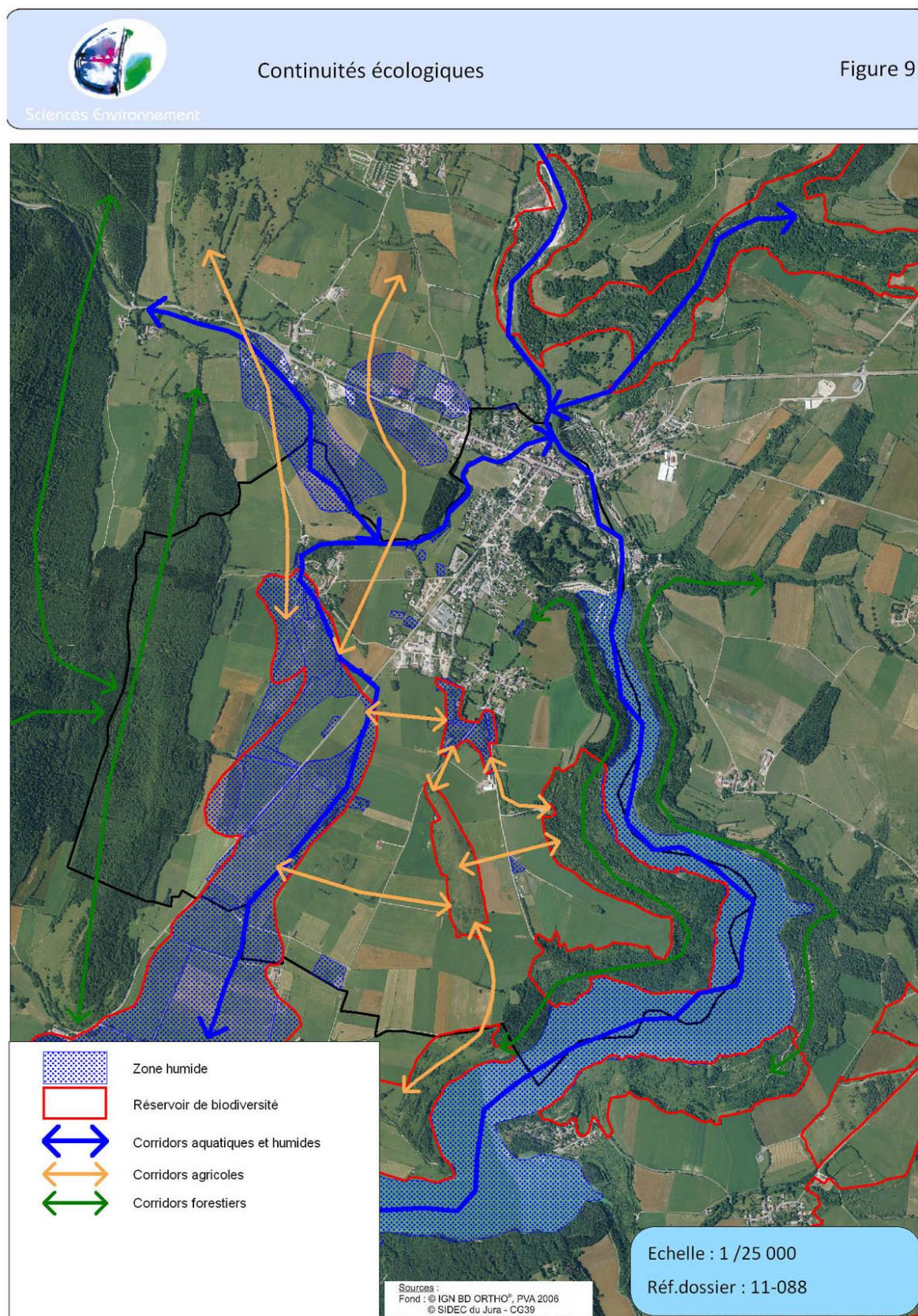
Le lac de Vouglans, l'Ain et les ruisseaux du Bourbouillon et du Buronnet forment une importante continuité aquatique à laquelle se greffent un certain nombre de zones humides. Cet ensemble forme l'ossature de la trame bleue.

³ Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefeuvre C., Salles E. (coord), Bartnetche C., Brouard-Masson J., Delaunay A., Garnier CC., Trouvilliez J. (2010). *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques – premier document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France*. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue. MEEDDM ed.

⁴ Passerault M. (2010). *La trame verte et bleue : Analyse du concept et réflexions méthodologiques pour sa traduction dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique*. Mémoire de fin d'études Master 2 Espaces, Société, Environnement (Université de Poitiers) réalisé pour le compte de la DREAL Franche-Comté.

Le versant boisé ou clairsemé dominant le lac de Vouglans forme une continuité écologique interrompue au Nord par le village de Pont-de-Poitte et à l'Est par le lac. A l'Ouest, le réseau de haies et de bosquets parsemant le plateau agricole assure une liaison fonctionnelle avec le vaste massif forestier de « la Petite Côte » - « Côte de Chatonnay ».

3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET RECOMMANDATIONS



3.1 - RECOMMANDATIONS LIEES AU MILIEU PHYSIQUE

3.1.1 - PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN

L'aléa mouvement de terrain est bien présent sur le territoire communal de Pont-de-Poitte. Il concerne notamment les terrains à forte pente sur les versants du Lac de Vouglans.

Un grand secteur « à risque majeur » (rouge) est identifié dans le Plan de Prévention du Risque « mouvement de terrain », ainsi que des secteurs « à risque maîtrisable » (orange). L'urbanisation des secteurs à risque majeur devrait être proscrite. Il s'agit essentiellement des secteurs les plus pentus. L'urbanisation de secteurs « à risque maîtrisable », si elle ne peut être évitée, devrait faire l'objet d'investigations géologiques complémentaires.

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est également présent. En conséquence de la canicule de 2003, un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle, suite à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, a été pris. L'aléa retrait-gonflement des argiles, est par définition, la probabilité d'occurrence du phénomène. Le niveau d'aléa est évalué en combinant la susceptibilité et la densité de sinistres. Dans le département du Jura, aucune formation identifiée comme argileuse n'a été classée en aléa fort. Le secteur classé en aléa moyen sur la commune concerne les versants du Lac et aucune habitation n'est touchée.

3.1.2 – PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Bien que la commune de Pont-de-Poitte ne soit pas concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation, il est tout de même fait état de trois inondations par débordement de l'Ain en 1841, 1896 et 1970. Le risque n'est donc pas à exclure, il est localisé aux abords de l'Ain, notamment dans le secteur du camping.

Des mesures peuvent être prises pour limiter les phénomènes de ruissellement et éviter une aggravation du risque en fond de vallée. Il s'agirait notamment de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle si la nature des sols le permet. La prévention du risque inondation implique également la préservation des zones humides qui constituent des zones de rétention des eaux de ruissellement et qui limitent les phénomènes de crue (cf. chapitre suivant « Recommandations liées au milieu naturel »).

3.1.3 - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les dépôts glaciaires présentent une certaine imperméabilité. Cependant, les placages d'alluvions ne constituent en aucune manière une couverture protectrice, ces matériaux étant en général extrêmement drainants. La maîtrise du traitement des effluents d'origine domestique et agricole est impérative dans ce contexte, surtout au nord du territoire communal qui se situe dans le périmètre de protection éloignée du captage de Mesnois.

A noter que l'ancienne décharge communale vient d'être réhabilitée. Les déchets sont désormais confinés dans des terrains argileux imperméables et ne sont plus soumis à lixiviation par les eaux de pluie.

3.2 – RECOMMANDATIONS LIEES AU MILIEU NATUREL

Assurer la pérennité à long terme du patrimoine naturel, comme la préservation des milieux et des espèces rares, constitue un challenge qui dépasse largement les limites des compétences communales. Pour autant, la commune peut, par la prise en compte de cette situation, contribuer à le soutenir.

3.2.1 – PRESERVER LES ZONES HUMIDES

Le nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée fait de la préservation des zones humides une priorité (orientation fondamentale OF6B « Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides »). Il réaffirme « la nécessité *à minima* de maintenir la surface des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée, et d'améliorer l'état des zones humides aujourd'hui dégradées. » Pour la réalisation d'un projet qui ferait disparaître des terrains de zones humides, le SDAGE prévoit des mesures compensatoires à la hauteur de l'orientation fixée : soit la création dans le même bassin versant de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, soit la remise en état d'une surface de zones humides existantes, et ce à hauteur d'une valeur guide de l'ordre de 200 % de la surface perdue (disposition 6B-5).

D'une manière générale, il est fortement recommandé de préserver toutes les zones humides, quelle que soit leur superficie car elles jouent un rôle important dans la rétention des eaux ainsi qu'un rôle de filtre naturel. Elles sont également un réservoir de biodiversité et accueillent de nombreuses espèces patrimoniales. Cette protection passe par un zonage de type « N » qui n'interdit pas l'activité agricole mais qui encourage des pratiques extensives.

3.2.2 – PRESERVER LES PELOUSES

Certains secteurs de pelouses sont menacés par la déprise agricole qui conduit à une fermeture progressive et une banalisation des milieux. Les secteurs de pelouses méritent de figurer en zone naturelle ou agricole. La poursuite des pratiques agricoles extensives doit être encouragée.

3.2.3 – MAINTENIR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les principales continuités écologiques identifiées dans le diagnostic environnement doivent être maintenues voire renforcées.

Une attention particulière devra être portée aux zones humides proches du village. Tout enclavement d'une zone humide est à proscrire car il aurait pour conséquence de la « déconnecter » du réseau formé par les zones humides et condamnerait à terme le site pour de nombreuses espèces.

3.2.4 – INCIDENCE NATURA 2000

Si le PLU est susceptible d'affecter le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » de manière significative, il fera l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site (articles R414-19 et L414-4 du code de l'environnement).

Pour éviter toute incidence significative du projet de PLU sur le site Natura 2000, le respect de certaines prescriptions paraît indispensable comme la préservation du milieu aquatique, des zones humides et des pelouses, le maintien des continuités écologiques et une maîtrise des effluents agricoles et domestiques.

4. MILIEUX HUMAINS ET INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL

4.1. Alimentation en eau potable

Le service des eaux de Pont de Poitte a été délégué dans le cadre d'un contrat de type affermage en date du 1^{er} janvier 2009 à VEOLIA-EAU - Compagnie Générale des Eaux. L'eau est achetée par le fermier au Syndicat de production d'eau de la région du Vouglans (ce qui lui impose des objectifs de rentabilité supérieurs). Le Syndicat capte l'eau dans des puits situés à Charézier et Mesnois qui ont tous les deux fait l'objet d'un arrêté pour la mise en place de périmètres de protection des captages.

Chaque année, la société VEOLIA-EAU, responsable de la qualité des réseaux, publie un rapport de surveillance sur l'évolution des ressources en eau de la commune. En 2010, le réseau desservait 662 habitants avec 11,425 km de canalisation soit 3,566 km de plus que l'année précédente. Le volume mis en distribution est de 53490 m³ et le volume consommé de 35 138 m³ soit un rendement de 66.1% (45,1% en 2009). Ces résultats mettent alors en évidence la résolution de certains dysfonctionnements au niveau de la qualité et de l'efficacité du réseau. 19 fuites ont été décelées en 2010 contre 13 en 2009 ; des fuites qui n'avaient peut-être pas été découvertes l'année précédente ont donc été réparées en 2010. Cette gestion contrôlée des réseaux a permis d'acheter un volume moindre en eau potable et de desservir dans le même temps davantage d'habitants (+6 personnes par rapport à 2009).

VEOLIA-EAU assure en complément du contrôle sanitaire une surveillance permanente de la qualité de l'eau. En 2008-2009-2010, les taux de conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau dans le réseau étaient de 100%.

4.2. Assainissement

Sources : Etude de Schéma directeur d'assainissement – Phase 3 – Etude des solutions d'assainissement

La commune de Pont de Poitte dispose d'un réseau collectif sur le centre-bourg. Ce réseau comprend des secteurs desservis par un réseau de type unitaire et des secteurs desservis par des réseaux de type séparatifs récents (vers 1995). Tous ces réseaux aboutissent à la station de traitement des eaux usées de type boues activées en aération prolongée mise en service le 31 mai 1995. Sa capacité nominale est de 2500 équivalent-habitants. Cette station traite également les effluents collectés par la commune de Patornay.

Néanmoins, tout le territoire communal n'est pas encore entièrement raccordé à cette station (le sud de la zone d'activités entre autre). Le conseil municipal a d'ores et déjà pris la décision de terminer le bouclage en assainissement collectif des hameaux de Poitte et de Blesney. En effet, ceux-ci sont actuellement desservis par des réseaux pluviaux qui collectent les rejets des fosses septiques voire les rejets d'eaux usées directement sans prétraitement. L'exutoire est le milieu naturel ce qui entraîne une pollution de celui-ci. A terme, 10 ou 12 constructions de Pont de Poitte ne seront pas raccordées au réseau collectif et devront se satisfaire d'un système d'assainissement individuel. Afin de garantir le respect des réglementations en la matière, le SPANC de Communauté de Communes du Pays des Lacs assurera le contrôle de ces installations.

D'autre part, le schéma directeur d'assainissement de la commune n'a pas fait l'objet d'une enquête publique en 2005 et n'a donc pas de portée réglementaire.

4.3. Déchets

Depuis décembre 1994, la Communauté de Communes du Pays de Lacs (membre du SYDOM) détient la compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des 30 communes dont elle a la charge. La population concernée par ce service était de 6065 habitants (recensement 2010). En 2010 elle a collecté 1592 tonnes d'ordures ménagères et 469 tonnes de déchets recyclables. Elle assure également la gestion de la déchèterie intercommunale de Boissia.

Lors de la saison estivale, la population du Pays des Lacs est multipliée par 4. Face à cet accroissement, le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes doit adapter le service rendu à la population, ainsi les

tournées de ramassage Gris/Bleu sont dédoublées et 16 saisonniers sont recrutés pour la période juillet/août. La qualité du tri sur le territoire n'en est pas négligée pour autant. Ainsi, l'Ambassadrice du tri mène des campagnes d'information visant le public vacancier dans les campings, les gîtes et chambres d'hôtes.

4.4. Gestion de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre

La région Franche Comté produit peu d'énergie et environ 13% des besoins sont couverts par des énergies renouvelables. La production d'électricité provient essentiellement d'ouvrages hydrauliques et de centrales thermiques.

La commune ne dispose pas d'installation de production d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne le développement de l'utilisation de ces ressources énergétiques locales, plusieurs sources d'énergie renouvelables existent : le bois, l'éolien, le solaire et la géothermie.

Bois

Le bois constitue une source d'énergie renouvelable importante à l'échelle du Jura.

Néanmoins, à l'échelle de Pont de Poitte, les surfaces boisées couvrent 10,7% du territoire communal ce qui entraîne un très faible potentiel pour l'utilisation de l'énergie bois.

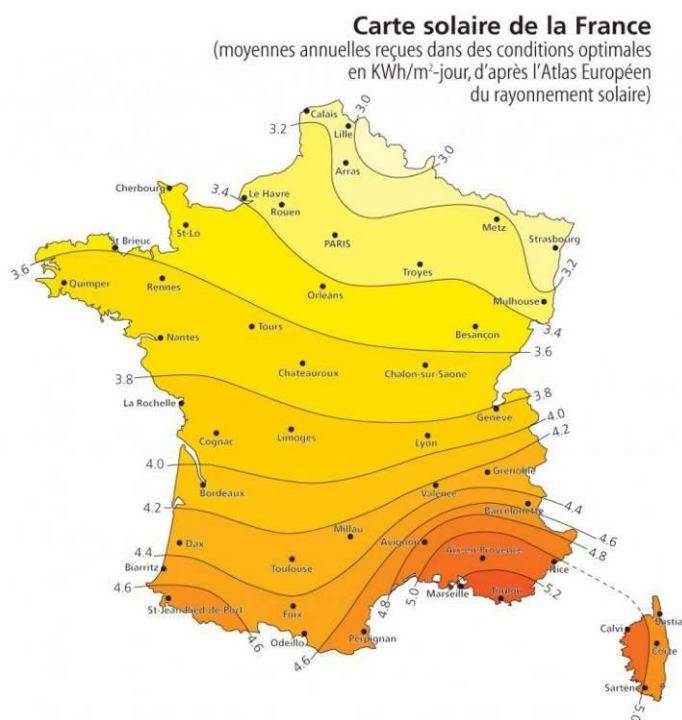
Eolien

L'énergie éolienne voit son potentiel de développement local limité par la faible puissance des vents et leur régime irrégulier, par la sensibilité globale des paysages et le niveau élevé de la biodiversité qui impliquent des niveaux de contraintes forts. Toutefois, son développement passe par une analyse au cas par cas des projets.

Solaire

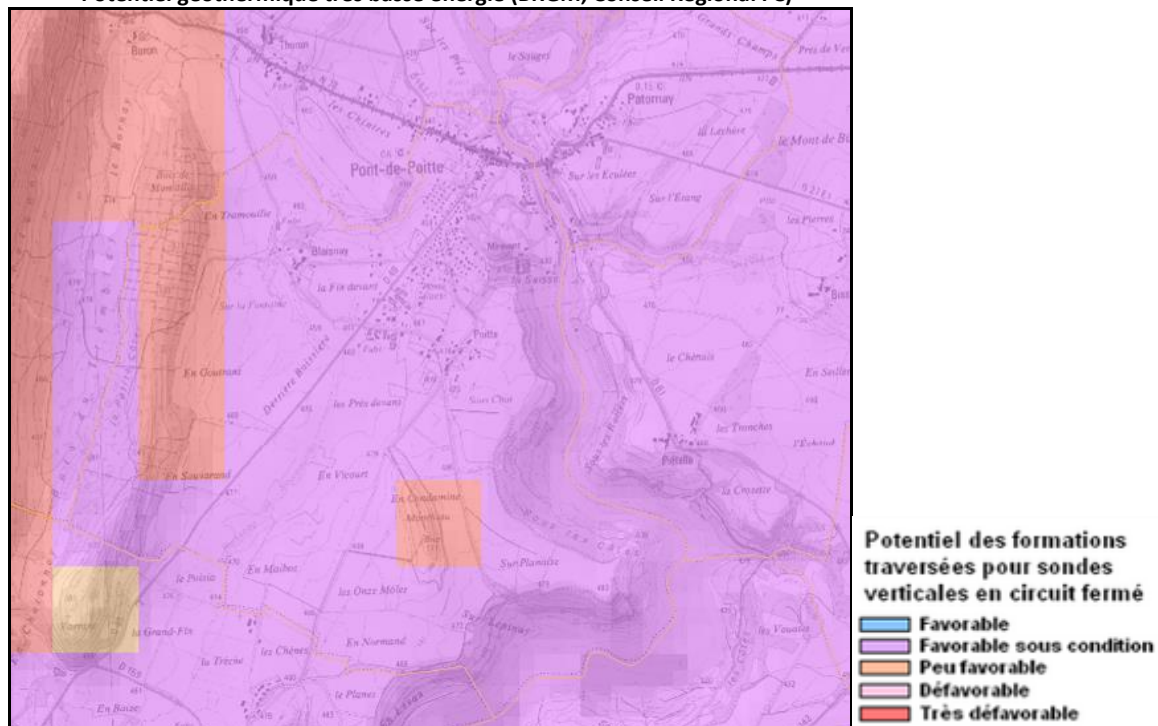
En ce qui concerne l'utilisation du solaire thermique ou/et du photovoltaïque, ils constituent un potentiel important et exploitable directement par les particuliers. A l'échelle du Jura, l'ensoleillement est jugé correct compte tenu de la latitude et se chiffre par exemple à 1900 heures par an en moyenne à Lons-le-Saunier.

Cette situation a conduit Pont de Poitte à envisager de doter la commune d'une centrale photovoltaïque. S'étendant sur une superficie d'environ 40 hectares au sol (10 ha de panneaux), la production serait alors estimée à 11 millions de kWh, ce qui équivaldrait à la consommation d'une population de 10 000 habitants (hors chauffage).



Géothermie

Le potentiel géothermique sur le territoire est plutôt bon aux abords des zones urbanisées où il est favorable sous condition. Il est un peu favorable sur le relief de « la petite Côte » ainsi que sur la zone culminante de « Monthiou ».



4.5 Réseau de gaz

La commune n'est pas desservie par le distributeur Gaz de France. Aucun aménagement ou ouvrage technique gérés par ce distributeur, ou par un autre distributeur privé, ne traverse la commune de Pont de Poitte à l'heure actuelle.



CHAPITRE 3 | ANALYSE PAYSAGERE ET URBAINE

1. APPROCHE PAYSAGERE

1.1 Les grandes entités paysagères

D'après l'Atlas des paysages de la région Franche Comté, le département du Jura peut être découpé en neuf entités paysagères.

Le territoire communal de Pont de Poitte appartient à l'entité du **Second Plateau**.

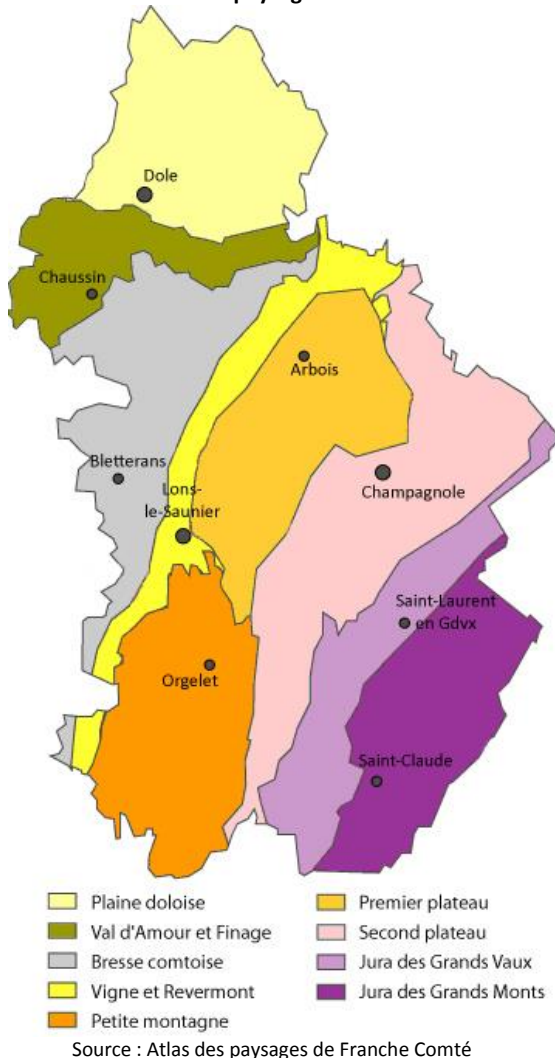
Celui-ci s'inscrit dans la continuité de son homologue du département du Doubs. Bien épanoui au nord, cet ensemble se resserre et se complique progressivement vers le sud par la combe puis la vallée de l'Ain qui s'inscrivent en dépression relative dans le plateau. Par ailleurs, d'autres éléments se différencient. Le plateau de Nozeroy présente un horizon largement dégagé en raison de sa topographie massive et d'une déforestation importante inscrite dans l'histoire. Cette physionomie épurée tranche avec la zone des lacs plus au sud où l'action passée des glaciers a façonné le modelé et laissé sur place des témoignages sous forme de dépôts et de plans d'eau résiduels. Des rivières pittoresques et une couverture forestière abondante renforcent la part de nature qui entre ici dans la composition des paysages. Entre ces deux morceaux du plateau, prend place le « faisceau de Syam », secteur géologiquement complexe dont les couches, cassées et ployées se résolvent en une suite d'éléments de relief orientés nord-sud.

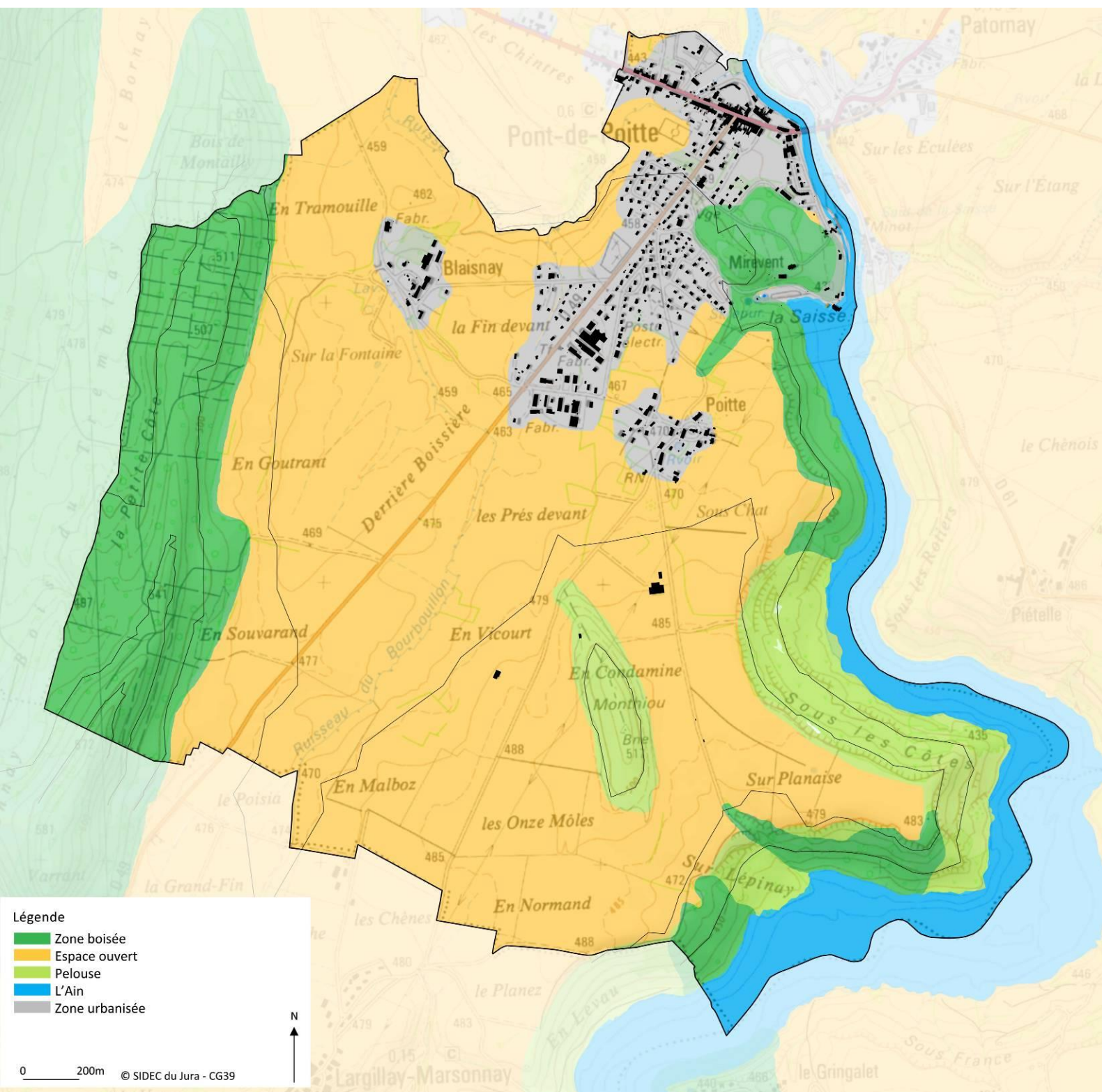
Au sein du Second plateau, la commune de Pont de Poitte fait partie de l'unité paysagère « **la Combe d'Ain** ».

Une unité paysagère est définie comme un paysage porté par une entité spatiale dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présente une homogénéité d'aspect. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

La combe d'Ain est surdimensionnée par rapport au gabarit de la rivière ; elle constitue un vaste évidement nord-sud qui s'inscrit dans les plateaux encadrant. Le façonnement de cette région où terrasses et dépôts d'origine glaciaire s'enchevêtrent, se rattache, en grande partie à la dernière période froide du Quaternaire. C'est ici en effet que les langues glaciaires venues de la haute chaîne ont connu leur extension maximale, débordant parfois vers l'ouest. L'occupation du sol est essentiellement le fait de cultures et de prairies qui donnent un paysage très ouvert ; la vue atteint facilement les reliefs bordiers de la chaîne de l'Heute ou des Plateaux des Lacs. La rivière qui parcourt le plancher de ce vaste couloir topographique reste bien accessible au regard.

Les entités paysagères du Jura





1.2. Les unités paysagères communales et leur évolutions

La superficie communale est de 702 hectares qui peuvent être découpés en 4 unités paysagères.

a. Les boisements

Les zones boisées couvrent une petite partie de la commune (11.6%). A l'ouest, le massif composé de feuillus occupe une bande d'environ 400 à 500 mètres longeant la limite communale sur le relief de « la Petite Côte ». Les rives de l'Ain sont également bordées par une forêt de résineux au niveau du port de la Saisse, en amont du lac de Vouglans. Ces boisements marquent le passage vers le second plateau et soulignent également la vallée de l'Ain. Un mode d'aménagement sylvicole passant par l'abattage de la totalité des arbres d'une parcelle (coupe rase) dans la forêt de l'Heute aurait de lourdes conséquences en termes d'impact paysager, ce qui serait moins le cas près des bords de l'Ain.

b. Le milieu aquatique

La limite est de la commune est bordée par l'Ain. L'action passée des glaciers a façonné le modelé et laissé place à des témoignages sous forme de dépôts et de plans d'eau résiduels. La zone du Port de la Saisse est très encaissée et donc peu perceptible depuis le reste de la commune. L'enjeu stratégique se situe au niveau du pont qui enjambe l'Ain entre Pont de Poitte et Patornay ; l'angle de vue est vaste entre les deux rives de part et d'autre et permet d'apprécier la couleur émeraude de l'eau et les affleurements calcaires (origines des marmites) véritable carte d'identité paysagère de la commune.

c. Les espaces ouverts

Ils constituent la plus grande part de l'occupation du sol de la commune (65%) et sont situés entre les boisements à l'ouest, le village au nord et l'Ain à l'est. Ces espaces correspondent à des prairies et zones de culture (461 ha de terres arables) majoritairement mais aussi à des pelouses de deux types :

- les pelouses marneuses de « Sous les Côtes »
- les pelouses calcicoles mésophiles de la butte « En Condamine »

Identité agricole de la commune, ces espaces sont très homogènes et n'ont pas été mités par l'urbanisation. L'enjeu revient donc à continuer de préserver ces espaces.

d. Les zones urbanisées

Le village de Pont de Poitte s'étend au nord de la commune, principalement le long des axes de communication RD678 et RD49. Deux hameaux se trouvent de part et d'autre de l'axe central que constitue la départementale 49 :

- Poitte à l'est
- Blesney à l'ouest

L'urbanisation de la commune s'est aussi prolongée avec la création d'une zone d'activités qui s'étend sur une dizaine d'hectares au sud des dernières habitations.

1.3. Perceptions du village

1.3.1. Entrées de village et principales traversées

La commune de Pont de Poitte est accessible par la RD678. En venant de Lons-le-Saunier ou de Patornay, cette départementale traverse d'est en ouest le centre-bourg de la commune. Par ailleurs, l'accès à la commune peut aussi se faire depuis le sud avec la RD49.

Les principales entrées de village et traversée



a. Entrée nord-ouest, route de Lons-le-Saunier depuis Rières-Mesnois

En arrivant de Lons, le relief de la côte de l'Heute surplombe la commune de Pont de Poitte et plus généralement la vallée de l'Ain. La visibilité sur la commune est faible car le village se noie dans l'immensité des paysages et des vues lointaines. Les boisements encerclent la départementale de part et d'autre et bouchent ainsi les vues potentielles (1). Néanmoins, quelques vues lointaines sur le bâti et les espaces ouverts sont possibles (à nuancer selon la saison) (2). L'arrivée sur Pont de Poitte se fait en traversant la commune de Rières-Mesnois. Après avoir passé une station-service sur la gauche (3), des pavillons des années 50-60 apparaissent (4). Le crépi vert de l'un d'entre eux émerge trop radicalement dans ce paysage.

Le village de Pont de Poitte est distinguable quelques mètres avant le panneau communal avec les premiers éléments bâtis de la grande rue (5). En arrière-plan, il est possible d'apercevoir le relief du Jura des Grands Vaux (6). Cette entrée est marquée et dévalorisée par la présence d'enseignes surdimensionnées dont l'une appartient à la station-service, qui n'est pas elle-même des plus discrètes avec son ravalement entièrement blanc (7).

1



2



3



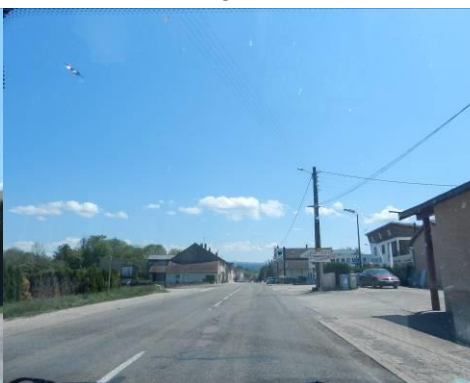
4



5



6



7



b. Entrée nord-est depuis Patornay

L'arrivée depuis la commune limitrophe de Patornay est surplombante, à l'image de celle depuis Lons (8). On distingue les boisements de la forêt de l'Heute (9) mais très peu de vue sont offertes sur Pont de Poitte du fait de la végétation (ce qui peut changer en fonction de la saison).

L'arrivée proprement dite débute au détour d'un virage juste avant le pont qui enjambe l'Ain (10). Celle-ci est marquée au premier plan par le Restaurant le Vouglans puis laisse apparaître la ripisylve de l'Ain en arrière-plan. En traversant le pont, l'entrée de Pont de Poitte est presque imperceptible, seuls les toits de bâtiments anciens sont visibles (11). Juste avant de passer le panneau communal, la vision donnée est très agréable car aucun obstacle visuel ne vient perturber le cadre (12).

8



9



10



11



12



c. Entrée sud depuis la RD49

L'entrée sud de la commune par la RD49 permet de se rendre compte de l'immensité des paysages ouverts qu'offre le territoire de Pont de Poitte (13). L'arrivée vers les zones urbanisées se fait légèrement en pente et cette vue surplombante donne à voir sur la droite des bâtiments de la zone d'activités et sur la gauche quelques habitations (14). Se succèdent ensuite sans réelle harmonie plusieurs entreprises, parfois désaffectées ou qui semblent l'être. La poursuite vers le centre-bourg est accompagnée par une succession de zones pavillonnaires de part et d'autre de la voie (15). Leur implantation en agglomérat rend compte d'un réel décalage avec la forme urbaine du village. Par ailleurs, le mimétisme de certaines architectures des constructions donne une monotonie dommageable (16).

13



14





d. Traversée de la grande rue

La traversée de Pont de Poitte par la grande rue donne une idée de l'implantation historique de la commune et contraste avec les développements qu'elle a connus depuis, en particulier avec les lotissements le long de la départementale 49. Lorsque l'on s'engage depuis Patornay (17) ou depuis la route de Lons (18), l'impression de village rue est la même avec des habitations parfaitement implantées à l'alignement sur voirie et partageant tous leurs pignons avec leurs voisines (19). Ce tissu très dense est l'artère commerciale du village.

Depuis Rières-Mesnois la traversée débute par deux linéaires de pavillons de part et d'autre de la voie. Les couleurs des teintes utilisées pour les façades sont plus ou moins voyantes (vert, gris, rose). De nombreux panneaux publicitaires bordent la route. Le début des commerces est signalé par la présence de bacs à fleurs disséminés sur les deux trottoirs. Aucun parc ou espace public n'est perceptible depuis la grande rue, les parvis devant l'église et la mairie servant de parking. La traversée se poursuit avec de plus en plus de vitrines commerciales et aboutit avec la place de la Fontaine sur la gauche, véritable cœur de village.

Il convient de noter que l'arrivée depuis Patornay est plus dynamique car la grande majorité des commerces et services de la commune sont réunis de ce côté-ci de la grande rue. Depuis Rières-Mesnois, la succession de pavillons et les deux stations-services au départ cautionnent une entrée plus monotone et moins accueillante.

17



18



19



1.3.2. Points de vue et sites remarquables

Compte tenu de la topographie du village, c'est depuis la commune de Mesnois (20) que les perspectives sur Pont de Poitte sont les plus ouvertes et permettent d'apprécier l'agencement de la commune. La route départementale 151 avec ses méandres conduisent visuellement aux parties urbanisées de la commune. L'importante végétation et les reliefs situés en arrière-plan valorisent nettement la perception de la morphologie communale.



Par ailleurs, il convient de noter les magnifiques points de vue sur l'Ain qu'offre la commune ; d'une part depuis le pont entre les communes de Patornay et Pont de Poitte (21-22) mais aussi depuis le port de la Saisse, véritable élément identitaire communal (23).

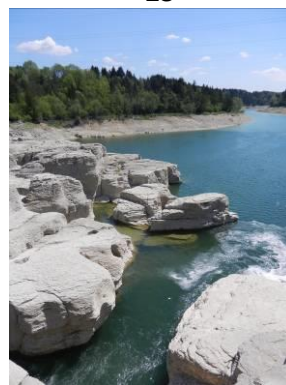
21



22



23



La commune de Pont de Poitte étant riveraine d'un plan d'eau intérieur d'une superficie supérieure à 1000ha (lac de Vouglans), la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986 s'applique. Dans ce cadre, le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur en 2007 de parcelles appartenant à la commune et situées sur les pentes dominant le lac de Vouglans. Le site couvre près de 56 ha au lieu-dit « Sous les Côtes » et inclut l'ancienne décharge municipale de Pont de Poitte. En automne 2011, le Conservatoire avec l'aide du bureau d'études VALDECH a réhabilité cette décharge : terrassement puis les déchets ont été recouverts d'un matériau imperméable à base d'argile. Au printemps 2012, une prairie fleurie devrait avoir pris possession des lieux (celle-ci devra être fauchée chaque année afin d'empêcher les arbustes de perforer la couche d'argile avec leurs racines). Le Conservatoire a choisi d'ouvrir ce site au public et de créer un belvédère permettant d'admirer le panorama sur le lac et ses environs. Ce point de vue doit être fermé à la circulation des véhicules à moteur et la possibilité de se garer sera donnée avec un stationnement aménagé à cet effet, parking qui doit servir de départ à un futur itinéraire de promenade qui relierait le Port de la Saisse à l'ancienne décharge. Ce site sera équipé de panneaux d'information sur la géologie des lieux et la faune et flore locale. L'inauguration est prévue en juin prochain.

1.3.3. Points noirs

Les principaux points noirs de la commune sont localisés au niveau des entrées ouest et sud comme il a été précisé au préalable.

L'arrivée par le sud avec les imposants bâtiments de la zone d'activités ne confère pas à la commune une entrée de ville agréable. La non intégration des bâtiments d'activité devrait constituer un élément important à étudier lors de l'élaboration du PLU. Par ailleurs, la traversée de la grande rue mériterait un traitement plus qualitatif des enseignes ainsi que des devantures commerciales.

2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT DU TERRITOIRE ET TYPOLOGIE DES SECTEURS BATIS

2.1. Historique du peuplement et du village

Source : Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche Comté-Rousset-1853

2.1.1. Origine de l'occupation du site

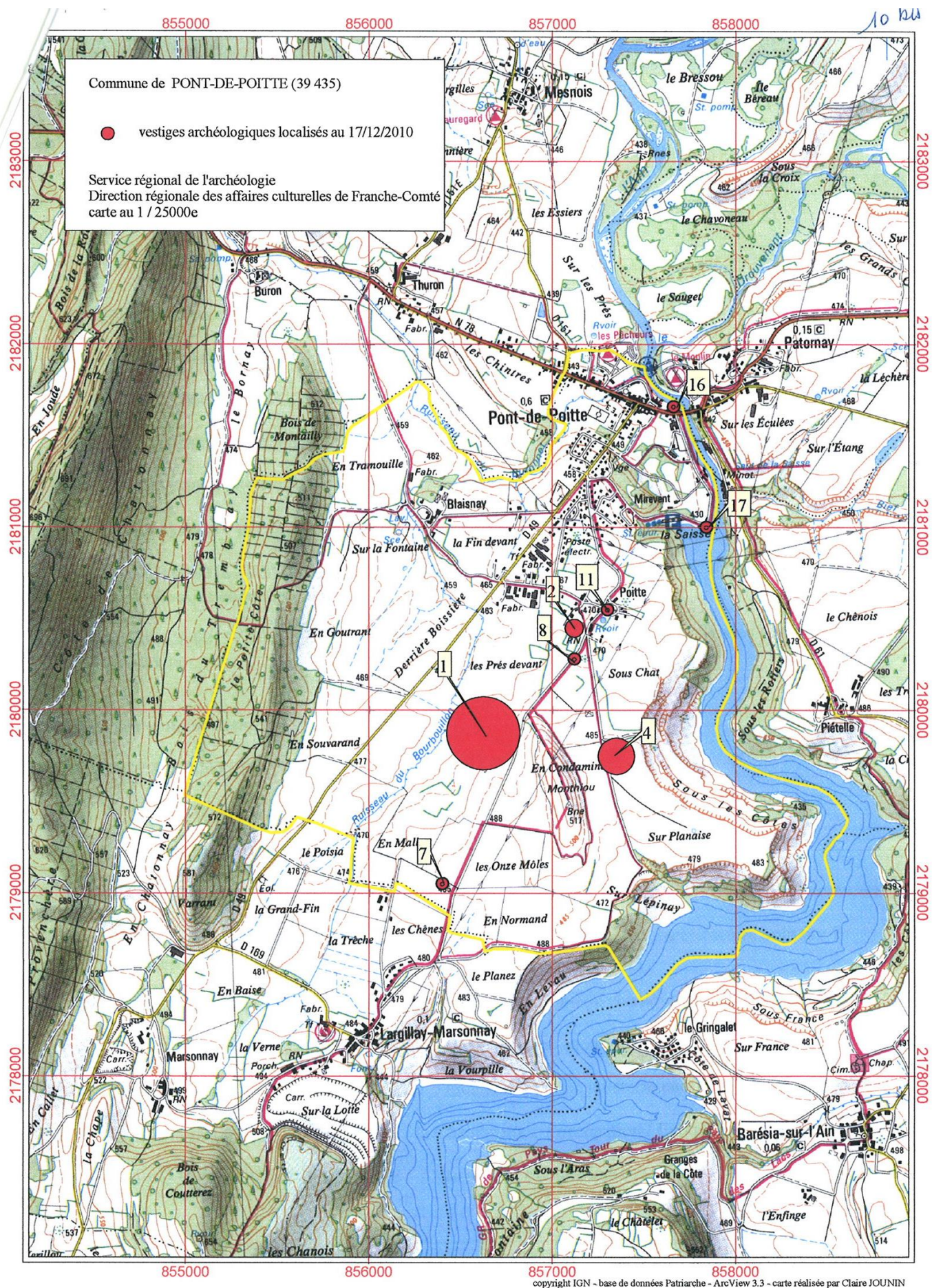
Les multiples vestiges gallo-romains retrouvés sur le territoire communal (voir carte ci-dessous) témoignent de la naissance du village de Poitte. En effet, la voie romaine qui, de Poligny et de Salins, tendait à la ville d'Antres et à Genève, par le Pont-de-Navoy, Courtine, Blye, Mesnois et Largillay, traversait le territoire de Poitte. Ses bords sont semés de tuileaux à rebords et de débris de constructions, surtout entre Poitte et le Pont-de-Poitte qui à l'époque est considéré comme un hameau. Sur le secteur "En Vicourt", des fouilles du passé ont révélé des vestiges de bâtisses et d'un chemin pavé. La richesse des entités archéologiques retrouvées témoigne même de la présence d'une somptueuse villa avec ses fresques et mosaïques.

Liste des entités archéologiques sur la commune – Source : DRAC Franche-Comté

N°	Localisation	Type	Epoque
<i>Vestiges localisés</i>			
1	Vicourt	Villa	Gallo-romain
2		Motte castrale	Moyen-âge
3	Onze Môles	Tumulus ?	Epoque indéterminée
4		Motte castrale	Moyen-âge
5	Eglise de Poitte	Eglise	Moyen-âge-Période récente
6	Scierie Jobez	Moulin	Epoque moderne-Epoque contemporaine
7	Forges de la Saisse	Forge	Epoque contemporaine

Vestiges non localisés

8		Voie	Gallo-romain
9	Montioux	Statue	Gallo-romain
10		Cimetière	Epoque indéterminée
11	En Prinpre, Au Trechet	Tumulus ?	Epoque indéterminée
12	Aux Terreaux, Châtillonnais	Architecture militaire ?	Gallo-romain
13		Prieuré	Moyen-âge classique
14		Monnaie	Gallo-romain
15		Tumulus	Epoque indéterminée
16	La Chambrotte	Occupation	Epoque indéterminée
17		Tumulus	Epoque indéterminée



2.1.2. Développement du village

Le territoire communal tel qu'on le connaît aujourd'hui résulte de différentes évolutions : il s'agissait au préalable d'un chef-lieu « Poitte », de son hameau « Pont de Poitte » et d'une commune à part entière « Blesney ». Des modifications sur les limites communales ont accompagné ces regroupements ; à l'ouest de la grande rue la frontière communale s'est agrandie car, à l'époque du cadastre napoléonien (1832), la limite suivait le Buronnet.

Le prieuré établi à Poitte est daté du XIII^{ème} siècle. Dédié à Saint Vincent, il vit passer plusieurs prieurs jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle. En effet, en 1766, ce prieuré est sécularisé et ses revenus en cens et droits perçus dans ce village ainsi qu'à Mesnois, Blesney, Buron, Thuron et Joudes (hameau détruit) sont reversés à la mense capitulaire de Gigny. La maison prieurale située près de l'église de Poitte disparaîtra peu de temps après.

Petit à petit le hameau de Pont de Poitte grandit grâce à la route impériale (RN 78) Nevers à Saint-Laurent. Les usines hydromécaniques situées sur la rivière d'Ain bénéficient d'une force motrice incomparable qui même en période de sécheresse permet au travail de continuer sans difficulté. La population du hameau dépasse celle de Poitte, les constructions se multiplient : le village est constitué de maisons alignées bâties en pierre sur un ou deux niveaux. Leur régularité, le mouvement et l'animation qui y règnent lui donnent l'aspect d'une ville.



Le 28 septembre 1815, Blesney et Poitte sont réunies. En 1887, le siège de la commune est transféré à Pont de Poitte et sera renommée d'après son chef-lieu. Ces changements seront accompagnés d'un transfert de lieux de culte. En effet, l'église prieurale de Poitte est abandonnée au profit de l'église paroissiale de Pont de Poitte terminée dans la grande rue en 1839.

Au milieu du XIX^{ème}, la grande rue concentre un nombre important d'usages qui en font le centre économique, social et politique du village. Le passage du tramway reliant Lons à Saint Laurent en Grandvaux avec ses deux locomotives qui traversent le pont sur le Buronnet rend compte de l'importance de ce centre névralgique.



1902 : la gare et le pont sur l'Ain



1905 : l'entrée du village



Le tracé du Tram se superpose avec la route nationale 78, s'en écarte entre Buron et Thuron (à l'est), bifurque à l'aplomb du ruisseau du Buronnet pour emprunter l'actuel « rue de la Gare » jusqu'au pont métallique qui enjambe l'Ain en amont des chutes.

Localisation du patrimoine sur la commune de Pont de Poitte

Légende

- Patrimoine industriel
- Patrimoine ferroviaire
- Patrimoine religieux
- Château d'eau

0 200m

© SIEDEC du Jura - CG39



2.2. Patrimoine présent sur la commune

Il n'existe aucun édifice inscrit ou classé au titre des monuments historiques sur le territoire communal de Pont de Poitte. Néanmoins, on recense un nombre non négligeable de bâtiments au caractère singulier et particulier.

2.2.1. Patrimoine industriel

Source : Base Mérimée

Comme il a été souligné préalablement, le développement du village de Pont de Poitte est intimement lié à la présence de l'Ain et des ressources motrices qui en découlent. Deux industries font dorénavant partie de ce patrimoine :

- La Scierie Jobez
- Les restes de l'Usine des forges de la Saisse

a. Scierie Jobez

Le moulin est attesté sur un plan vers 1756-1760. En 1836, l'usine est détruite par un incendie puis achetée en 1838 par Philippe Convers qui exploite une fabrique de peignes, tabletterie, quincaillerie et un battoir à chanvre. Une maison, qui servira ultérieurement de logement, est construite vers 1835. Une ordonnance royale du 14 juin 1840 autorise l'ajout d'une scierie double. L'usine est mentionnée en reconstruction en 1841, puis reprise en 1848 comme moulin jusqu'à sa démolition en 1851. En 1852, Victor Bourgeois achète le terrain et fait bâtir une scierie dite moderne. Acquisée en 1855 par le maître de forge Charles-Auguste Jobez, elle restera dans la famille jusqu'à sa fermeture en 1955. Elle est alors spécialisée dans le sciage des pièces de charpente.

1839 : 4 roues hydrauliques.

1852 : 20 lames de scie dont 5 circulaires, 2 roues.

1950 : 2 turbines (50 et 100 ch) 2 châssis de scie à lames multiples.

1856 : 50 ouvriers → 1861 : 58 ouvriers → 1950 : 25 à 30 ouvriers



b. L'Usine des forges de la Saisse

Des moulins figurent sur un plan vers 1756-1760 au saut de la Saisse. En 1759, les frères Louviers y établissent un martinnet, détruit par un incendie en 1799. L'usine des forges de la Saisse est peut-être construite dès cette date par Noël Lemire père, ou acquise d'Alexandre de Bauffremont par Lemire le 16 juin 1807. Elle est mentionnée en reconstruction en avril 1842. Dirigée par Guillaume-Noël Lemire en 1846, la forge consomme 4500 stères de bois, 250 tonnes de fonte, 190 tonnes de fer et produit 480 tonnes de fer par an. Par acte du 13 novembre 1854, les forges de la Saisse entrent dans la société des Hauts Fourneaux, Fonderies et Forges de Franche-Comté. La production atteint 1200 tonnes de fer en 1857. Un décret présidentiel du 8 septembre 1860 autorise le maintien en activité de l'usine. En 1873-1874, elle est transformée en laminoir (tôlerie anglaise) et produit 200 tonnes de tôles par mois. En 1914, deux logements d'ouvriers sont construits, puis deux autres 4 ans plus tard. Vers 1925, l'usine est convertie en centrale hydroélectrique équipée de deux turbines et produit 13 000 kW par mois. Une seconde centrale hydroélectrique est édifiée entre 1929 et 1932, les bâtiments de la forge étant partiellement détruits. L'usine électrique cesse de fonctionner lors de la mise en service du barrage de Vouglans vers 1970. Les bâtiments désaffectés sont rasés vers 1972-1973. Seuls subsistent deux logements bâtis au XIX^{ème} siècle et les quatre logements d'ouvriers sis rue des Cités.

Logements ouvriers



Barrage de la Saisse



1756 : 5 roues hydrauliques.

1838 : 1 feu d'affinerie, 1 laminoir, 1 fenderie, 1 clouterie.

1846 : 1 feu de forge, 1 four, 2 feux de maréchalerie, 1 moulin à 10 tournants.

1854 : 2 feux d'affinerie avec fours à chaleur perdue, 1 marteau, 1 machine soufflante, 2 trains de cylindres, 1 moulin à 4 tournants, 1 huilerie, 2 scieries, 1 ribe à chanvre et 1 battoir.

1856 : 5 feux d'affinerie et 5 fours à réchauffer, 1 cylindre, 1 turbine de 150 ch, 3 marteaux, 1 machine soufflante.

1875 : 4 feux de forge, 8 fours à recuire, 1 four à souder, 3 trains de laminoir, 1 turbine de 280 ch

1899 : 1 four Martin.

1838 : 140 ouvriers → 1846 : 95 ouvriers → 1899 : 200 ouvriers

2.2.2. Patrimoine religieux

Source : Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche Comté-Rousset-1853

Deux églises sont présentes à Pont de Poitte :

- l'église prieurale et paroissiale de Poitte partiellement détruite
- l'église de Pont de Poitte

L'église de Poitte avait deux vocations : comme prieurale, elle était dédiée à Saint Vincent et comme paroissiale à Saint Brice, évêque de Tours et successeur de Saint Martin. Le prieur de Gigny en avait le patronage. Cet édifice se composait à l'origine d'un clocher couronné par une flèche, d'une nef, d'un sanctuaire de forme rectangulaire, d'une chapelle à droite de la nef ainsi que d'une sacristie. L'église prieurale de Poitte est abandonnée au profit de l'église paroissiale de Pont de Poitte, construite dans la grande rue entre 1835 et 1839. Ce nouvel édifice se compose d'un clocher, de trois nefs plafonnées, d'un chœur se terminant octogonalement et d'une sacristie.

L'église prieurale désaffectée, en mauvais état, est vendue aux enchères par la municipalité de Pont de Poitte le 11 juillet 1947. Elle est adjugée à un transporteur qui l'utilise pendant près de 50 ans comme garage. La famille du transporteur renonce à la rénover, les travaux avoisinant quatre millions de francs. Elle est cédée à M. Michel Patois en juillet 2001 qui entreprend les travaux de restauration : le toit du clocher a été refait de toutes pièces par un artisan local (G. Buisson).

Eglise de Poitte



Eglise de Pont de Poitte



2.2.3. Patrimoine ferroviaire

La commune de Pont de Poitte fut desservie par la Compagnie générale des chemins de fer vicinaux (CFV) durant cinquante ans. Le réseau des tramways à vapeur du Jura, envisagé dès 1867, fut mis en œuvre à la fin du XIX^{ème} siècle (1898). La compagnie, faisant partie du groupe « Empain » et déjà exploitant d'un réseau à voie métrique dans le département de la Haute-Saône, fut retenue par le Jura, qui se chargea de son côté de la construction intégrale de l'infrastructure.

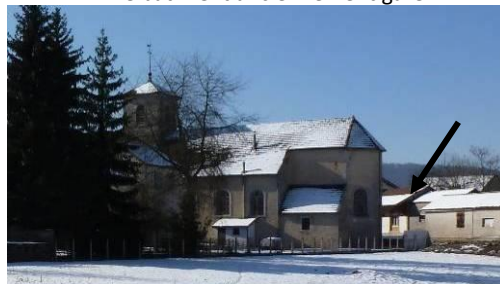
La première ligne mise en place reliant Lons-le Saunier à Saint-Claude desservait Pont de Poitte et avait justifié la création d'un ouvrage d'art enjambant l'Ain. Les vestiges de cette époque sont encore visibles :

- L'ancienne gare du tramway
- Trois des piles du pont

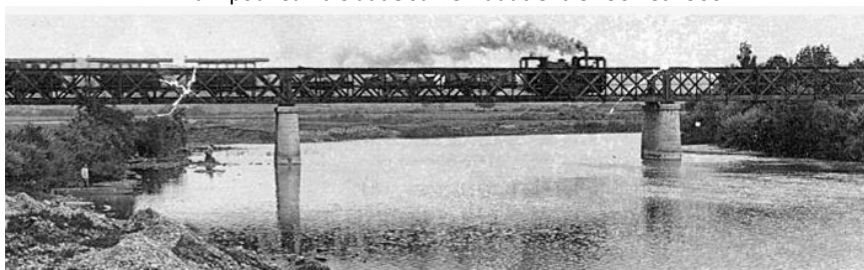
1902 : la gare et le pont sur l'Ain



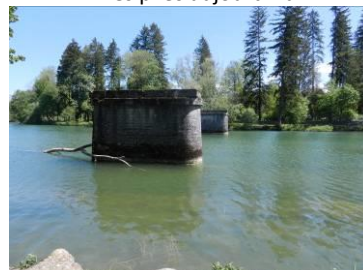
Le bâtiment anciennement gare



Train pour Saint-Claude sur le viaduc entre 1904 et 1906



Les piles aujourd'hui



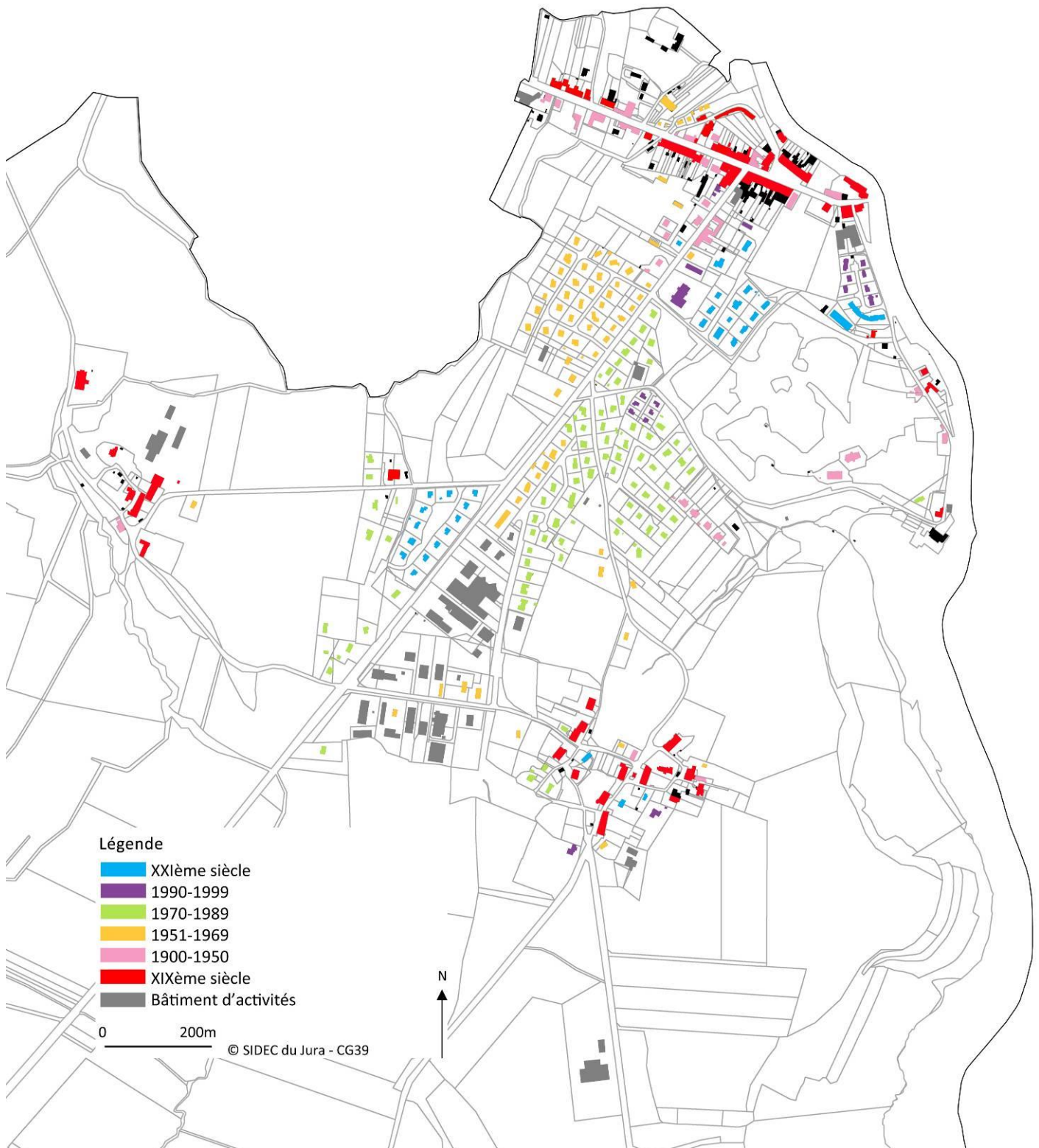
2.2.4 Le Château d'eau

On trouve sur le territoire du hameau de Poitte une tour qui est en réalité un ancien château d'eau. Présent sur le cadastre napoléonien, celui-ci est en pierre et contient un réservoir avec jauge extérieure : un poids au bout d'un filin. Le lavoir se trouve en-dessous.

Le château d'eau



Périodes d'urbanisation de la commune



2.3. Typologie et morphologie des secteurs bâtis

2.2.1. Jusqu'au XIX^{ème} siècle

a. Morphologie urbaine

Le cadastre Napoléonien du XIX^{ème} siècle nous apporte plusieurs informations quant à l'implantation des constructions dans le village de Pont de Poitte mais aussi dans les hameaux de Poitte et Blesney. La date de réalisation de ce cadastre est 1832.

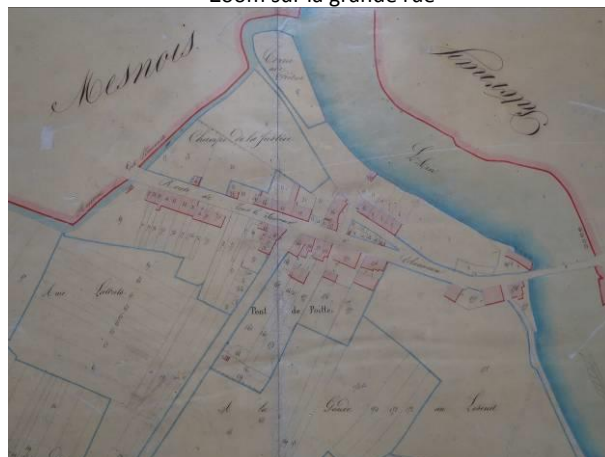
Pont de Poitte est construit sous forme d'un village rue « en pied de coteau », présentant une surface linéaire le long de la route impériale. Le bâti est implanté majoritairement à l'alignement sur voirie. Le parcellaire est dessiné perpendiculaire à l'axe de la route, les parcelles sont très étroites et en profondeur. La densité de constructions accentue un effet de petite ville. Cette situation conduit à une certaine étanchéité visuelle ne permettant pas de découvrir depuis la rue l'épaisseur du village.

Peu de temps après la réalisation de ce cadastre napoléonien, une densification des dents creuses le long de la grande rue s'opère avec la construction de la Mairie et de l'église qui se font face et qui possèdent chacune un parvis devant leurs édifices.

Cadastre napoléonien de la commune de Pont de Poitte

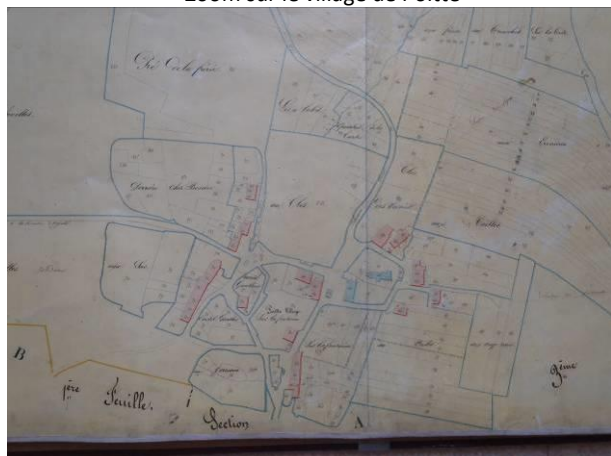


Zoom sur la grande rue

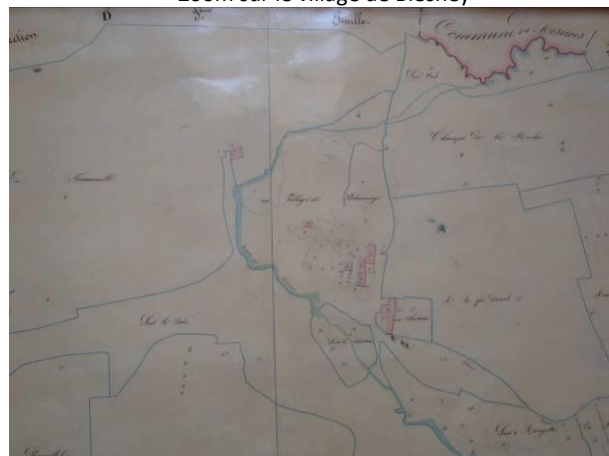


Poitte est situé en sommet de coteau qui domine la vallée de l'Ain. L'habitat y est composé de longues bandes de fermes imposantes qui sont indépendantes les unes des autres, sans orientation vraiment systématique mais bien regroupées autour de l'église dont le clocher est de type comtois et couronné par une flèche. Blesney est conçu sur le même schéma d'implantation mais le nombre de constructions est plus faible et celles-ci sont plus resserrées.

Zoom sur le village de Poitte



Zoom sur le village de Blesney



Quelques habitations existent à l'écart de ces trois villages : la Grange de l'Épinay (aujourd'hui submergée par le plan d'eau), les Forges de la Saisse et l'habitation le Mire (habitation de Pierre-Jules Lemire).

b. Architecture

Sur la grande rue, les maisons alignées sont bâties en pierre, couvertes les unes en tuiles (traditionnellement certaines étaient recouvertes en tavaillons et un petit nombre en laves ou en chaume). Elles s'élèvent d'un ou de deux étages avec une façade principale plus haute que large. Les percements sont superposés en travées avec des proportions verticales.

A l'extérieur de la grande rue, une maison bourgeoise, la villa des liserons, est isolée au milieu de son jardin, signifiant ainsi la notabilité de ses occupants de l'époque. L'encadrement de la porte d'entrée et des fenêtres fait l'objet d'un ornement riche ainsi que les chaînes d'angle. Un balcon ainsi qu'une marquise rendent compte du soin esthétique porté lors de l'élaboration de la façade. Les clôtures sont composées d'un muret de pierres appareillées surmonté d'une grille et ceignent l'intégralité de la propriété. Une dépendance située dans la cour suit les mêmes principes d'architecture.

Depuis la grande rue



Villa des liserons



Dans les hameaux de Poitte et Blesney, le bâti ancien est essentiellement composé de fermes à trois travées : la grange, pour la remise de matériel et aire de battage, sépare l'écurie, logement de tous les animaux, de la partie habitation des propriétaires exploitant la ferme en « faire valoir direct ». La volumétrie est importante avec des combles gigantesques qui marquent ainsi la prédominance de l'élevage dans l'économie agricole. Les portes de grange sont en anse de panier avec un encadrement en pierre très soigné et posées en fond de maçonnerie, laissant ainsi apparaître l'épaisseur de mur. La porte d'écurie est de dimensions plus modestes et peut être accompagnée d'une petite fenêtre qui éclaire et ventile l'écurie. Les ouvertures sur façade sont peu nombreuses et les fenêtres toujours plus hautes que larges. On trouve également quelques fenêtres à meneaux. Les toitures sont de type « long pan » et le nombre de cheminées est limité à une seule au-dessus du logement, en pignon le plus souvent. Concernant la maçonnerie de ces constructions, elle se compose de moellons irréguliers de pierre, bruts de carrières ; ils sont montés au mortier de chaux.

Il convient de noter la présence de la maison seigneuriale à Blesney ; « le fief de Blesney relevait du château de Beauregard et appartenait, en 1732, à Jean-Baptiste Vernier. Il passa, quelques années après à messieurs Blandin de Chalain. La maison seigneuriale est une jolie habitation qui est encore la propriété de monsieur de Chalain fils ». (Source : Dictionnaire GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE et STATISTIQUE Des communes de la Franche-Comté De A. ROUSSET Tome V (1854)).

Typologie d'habitat à Poitte



Maison seigneuriale à Blesney



a. Morphologies urbaines

Le village rue traditionnel le long de la route nationale arrête de se développer après 1945. Ce sont les quartiers en hauteur, plus proche de Poitte, qui accueillent les nouveaux lotissements de la deuxième moitié du XX^e siècle, en préservant une ceinture de terrains agricoles à l'arrière des maisons de la grande rue.

Ainsi, huit lotissements ont vu le jour entre les années 60 et aujourd'hui (au total 83 lots) :

- Lotissement « Les Chevilles » en 1963 : 6 lots
- Lotissement « Cordier » en 1969 : 12 lots
- Lotissement « Ethevenard » en 1970 : 13 lots
- Lotissement « Aux Echalettes » en 1976 : 8 lots
- Lotissement « Le Pré de la Frérie » en 1979 : 5 lots
- Lotissement « Au Lesenet » en 1995 : 7 lots
- Lotissement « Rue Tristan » en 2003 : 13 lots
- Lotissement « A la Guide » en 2005 : 13 lots

Concernant le centre-bourg, celui-ci reste figé dans une configuration sans nouvelle disponibilité foncière. Au niveau des hameaux de Poitte et de Blesney, l'étalement urbain a également joué sur la morphologie. Si les nouvelles constructions à Blesney sont peu nombreuses et concernent surtout des bâtiments agricoles, le statut de hameau de Poitte est mis en danger. Les nouvelles habitations et l'implantation de la zone d'activités artisanales rendent floues les limites ouest du hameau.

Rapport bâti- parcelle / Espace public-réseau viaire

Avec l'augmentation exponentielle de l'utilisation de la voiture et des progrès en matière de chauffage, l'implantation du bâti a pu s'affranchir de certaines contraintes. Dès lors, les extensions du village se sont réalisées sous forme d'un tissu pavillonnaire à la fois consommateur d'espace et responsable d'une perte d'identité au niveau morphologique.

Rompant totalement avec la densité observée dans la grande rue, ces nouvelles habitations sont implantées au milieu de leurs parcelles (de 600 m² à 1400 m² environ) et sans création de connexions physiques (voies en impasse) entre elles mais aussi avec le centre-bourg commerçant.

Ainsi, le mode d'implantation du bâti et la configuration des voies ne permettent pas de générer de véritables espaces publics.

Fonctions urbaines

Alors qu'il existe une certaine mixité des fonctions sur la grande rue (services, commerces, habitat, activités), il n'en est rien dans les quartiers d'urbanisation récente, où la fonction urbaine est exclusivement liée à l'habitat. Cette vocation unique contribue sensiblement à leur isolement.

b. Architecture

Les typologies architecturales des zones urbanisées plus récemment sont diverses et plutôt caractéristiques des différentes époques de construction.

Les nouvelles constructions ont délaissé le modèle de la ferme ou de la maison de ville pour des modèles d'habitat individuel parfois très éloignés de ce qui se faisait au niveau local ; l'implantation privilégie le milieu de la parcelle pour davantage d'intimité, les matériaux ont progressé (béton, bois), les ouvertures sont plus nombreuses car l'isolation est plus performante, les couleurs d'enduits choisies le sont plus par goût personnel et s'approchent parfois des coutumes d'autres régions (le bleu de la photo ci-dessous est davantage symbolique du bord de mer ou certains vieux roses font penser à la Provence).



Pavillon des années 80



Barre HLM



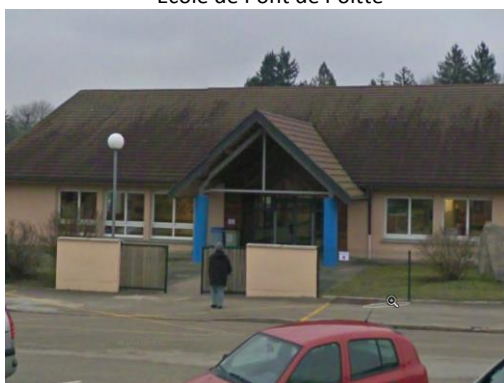
Maison ossature bois des années 2000



Construction récente

Le contemporain a aussi fait sa place dans l'architecture des bâtiments publics à l'image de l'école de Pont de Poitte. La transparence, le plan libre, sont des éléments essentiels des programmes que seule l'architecture contemporaine peut apporter. L'image institutionnelle du bâtiment est donnée par des références et des accessoires représentatifs du pouvoir.

Ecole de Pont de Poitte



c. La zone d'activités

La zone d'activités, qui date des années 60, est localisée sur la route d'Orgelet au sud des espaces pavillonnaires. L'implantation des bâtiments est assez disparate et un certain nombre paraissent vacants. Aucune intégration paysagère n'a été mise en œuvre. Les façades des bâtiments les plus abîmées restent donc très exposées.

Par ailleurs, celle-ci combine des fonctions considérées comme à priori incompatibles; en effet plusieurs pavillons d'habitation sont implantés parmi les bâtiments d'activités, le cabinet des kinésithérapeutes et une salle pour le dancing s'y côtoient également. Le cadre de vie offert est en conséquence de piètre qualité.

Les perceptions visuelles de la zone diffèrent assez nettement depuis la route d'Orgelet et depuis la rue des Artisans ; le long de la RD49 les bâtiments sont en bon état voire très récents et les parkings devant donnent une impression de dynamisme économique. A l'inverse, la visibilité depuis la rue des Artisans donne une impression

d'abandon bien que les manifestations organisées au Mic Mac égayent les lieux avec des animations deux après-midi par semaine (vendredi et dimanche). Le stationnement des véhicules n'y est malheureusement pas règlementé.

Panneaux à l'entrée de la rue des Artisans



Vue depuis la route d'Orgelet

Salle Mic Mac



Vue depuis la rue des Artisans



L'atout de la zone d'activités réside dans ses connexions avec le tissu pavillonnaire en amont, ce qui évite son isolement.

2.4. Utilisation et Consommation de l'espace

2.4.1. les grandes tendances à travers les décennies passées

L'estimation de la date de construction des habitations sur la commune permet d'analyser la consommation d'espace opérée au fil des années.

Avant 1950, on peut estimer que les surfaces urbanisées couvraient environ 10,2 ha de la commune, soit 1,5% du territoire. Aujourd'hui les surfaces urbanisées couvrent 36,2 ha (5,1% du territoire), elles ont donc été multipliées par 3 en 50 ans. En effet, l'urbanisation s'est accrue à partir des années 60 et a connu un pic de consommation d'espace dans les années 70-80 ; au total, 26 ha ont été conquis aux dépens des zones agricoles (hors parc, stade et grandes dents creuses).

Evolution des surfaces urbanisées dédiées à l'habitat

	1950-1969	1970-1989	1990-2014
Surface consommée (ha)	8,4	11,1	6,5
Densité moyenne (logement/ha)	7	6,9	8.1
Surface moyenne par logement (m²)	1100	1442	1200

Nb : Les différentes constructions de la commune ont été datées parfois de manière approximative. Globalement les tendances et les moyennes peuvent être considérées comme fiables.

Ces extensions, majoritairement sous forme de tissu pavillonnaire, ont adopté des surfaces moyennes de plus de 1000 m². Ces dernières années, une légère augmentation de la densité est constatée. La réalisation de logements de type collectif accompagnée d'opérations de plus petite échelle dans les années 90 sont à l'origine de ce changement.

2.4.2. Consommation de l'espace au cours de la dernière décennie :

L'urbanisation a consommé 5.3 ha entre 2001 et 2014.

Toutes ces superficies ont été consommées par des opérations destinées à l'habitat. Elles ont permis la création de 36 logements.

Ce qui représente une **densité moyenne de 6.8 logements** par ha.

Les 5.3 ha comprennent les voies et accès.

Typologie des terrains impactés par l'urbanisation

Nature du terrain	Superficie
Terres agricoles	2.3 ha
Espaces Naturels (agricoles en friche de longue date)	2.0 ha
Superficies déjà artificialisées	1.0 ha

L'urbanisation a impacté à parts à peu près égales des terres agricoles et des espaces naturels.

Les terres agricoles impactées étaient relativement enclavées et de qualité médiocre (terrains « humides » d'après les élus de la commune)

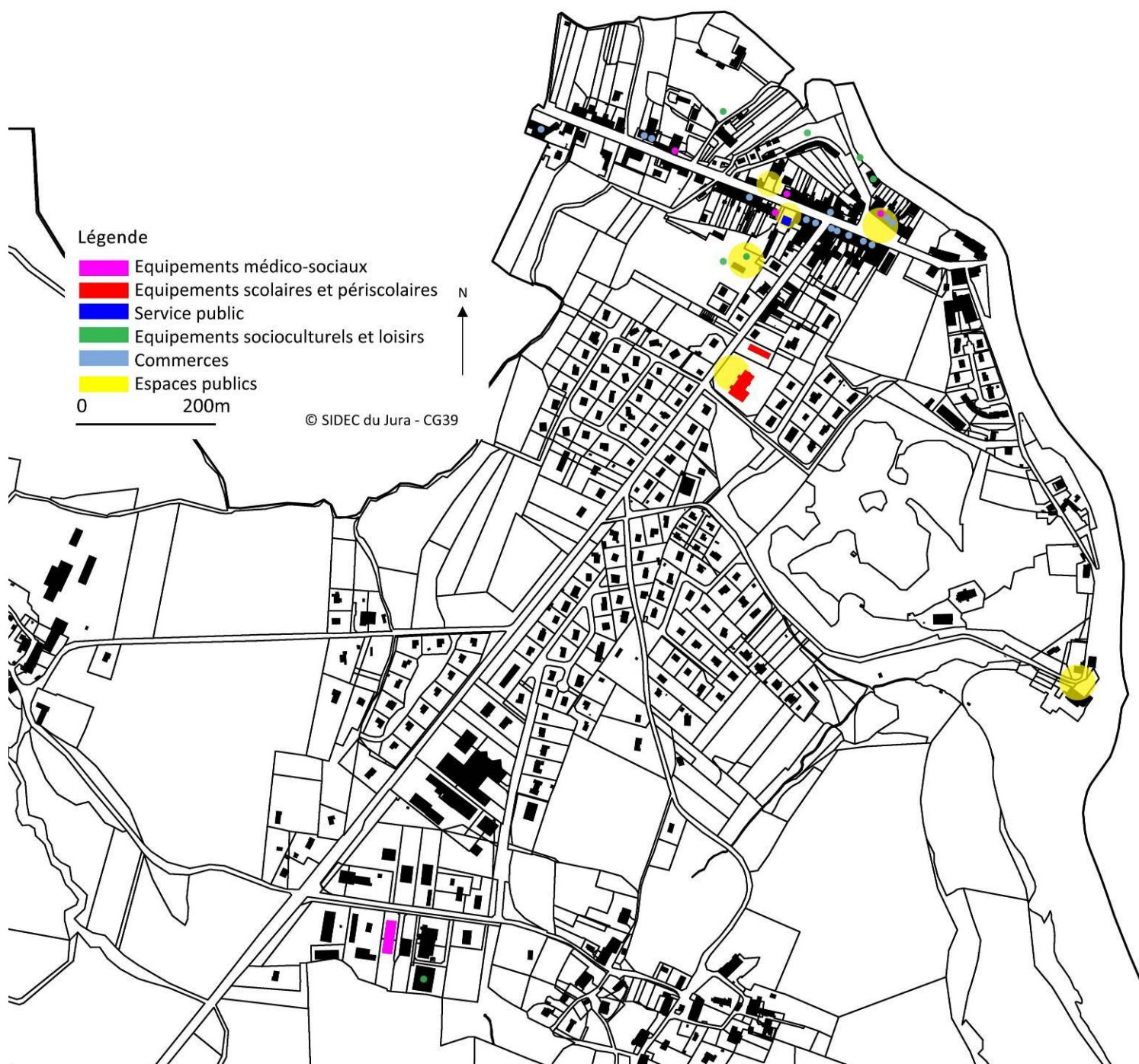


Eléments de diagnostic

- Pont de Poitte fait partie de l'unité paysagère du **Second Plateau** et de la sous unité « **La Combe d'Ain** ».
- La limite communale est de Pont de Poitte est bordée par la rivière de l'Ain qui a façonné le relief et donnait naissance aux « **Marmites du diable** », paysage identitaire de la commune.
- La grande majorité du territoire est recouvert **d'espaces de plaine très ouverts** et donc particulièrement sensible visuellement.
- **Historiquement**, il y avait le village de Poitte avec son hameau Pont de Poitte et un autre village distinct Blesney. Le 28 septembre 1815, les villages de Poitte et Blesney sont réunis. En 1887, le chef-lieu est transféré à Pont de Poitte et la commune prend cette appellation pour tout le territoire.
- L'histoire et le patrimoine de la commune sont intimement liés par l'utilisation accrue de la force de **l'énergie hydraulique** produite par l'Ain.
- Les **perceptions du village** depuis Patornay sont accueillantes par la présence de l'ensemble des commerces du village de ce côté-ci de la grande rue. A l'inverse, les entrées depuis Rières-Mesnois ou depuis la RD49 donnent une image peut valorisante de la commune.
- Pont de Poitte est **un village rue** ; les maisons implantées à l'alignement sur rue ont rendu étanche visuellement les perceptions du reste du village. L'architecture traditionnelle des hameaux est composée de fermes de polyculture à trois travées.
- Le développement de la commune s'est fait essentiellement sous forme de **tissu pavillonnaire** le long de la RD49. En conséquence, le caractère de hameau de Poitte n'est plus aujourd'hui garanti.
- Certains bâtiments de **la zone d'activités** sont en très mauvais état et aucune intégration paysagère n'est mise en œuvre.

Enjeux pour le PLU

- Requalifier la zone d'activités en essayant d'intégrer au mieux les bâtiments d'activités et de garantir la cohabitation entre les habitants des pavillons et les entreprises installées.
- Créer une aire de stationnement autour du bâtiment « Mic Mac » qui sert pour le dancing.
- Préserver le caractère de hameau de Poitte.



3. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION URBAINE

3.1. Equipements et services

3.1.1. Les équipements médico-sociaux

Le niveau d'accès aux soins sur la commune de Pont de Poitte est jugé raisonnable par rapport au nombre d'habitants. En effet, deux médecins généralistes, une infirmière libérale, deux kinésithérapeutes et une pharmacie sont présents sur le territoire. L'ADMR est également présente avec une antenne locale.

Pour consulter un dentiste, il est nécessaire de se rendre à Clairvaux (trois praticiens) ou sur Orgelet (2 praticiens) ou bien encore sur Lons.

Un seul pédicure-podologue exerce à Orgelet, les autres sont davantage présents sur Lons.

Concernant les centres hospitaliers, les plus proches sont ceux de Lons-le-Saunier et d'Orgelet (situé à 11 kilomètres, le Centre hospitalier intercommunal possède une capacité de 80 places à l'hôpital Pierre Futin).

3.1.2. Les équipements scolaires et périscolaires

L'école communale fait partie du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Pont de Poitte, né de la volonté des élus de Blye, Boissia, Largillay-Marsonnay, Mesnois, Patornay et Pont de Poitte. La commune de Boissia a par arrêté préfectoral le 9 septembre 2011 été autorisée à se retirer de ce SIVOS et à adhérer à celui des Lacs.

L'effectif total de l'école est de 141 élèves répartis entre la maternelle et le primaire. Six institutrices et instituteurs enseignent à six classes, chacune avec un double niveau (PS/MS, MS/GS, GS/CP, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2). Les effectifs de chacune des classes étant à peu près identiques, environ 23 élèves. En ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de 3 ans, neuf assistantes maternelles exercent sur le territoire, avec des agréments qui vont de deux à quatre enfants. Les élus ont pendant un temps réfléchi à un projet de crèche sur l'emplacement de l'ancien boudodrome. Ce projet est abandonné depuis que la Communauté de Communes du Pays des Lacs désire instaurer un RAMI (Relais d'Assistante Maternelle Itinérant) et ne demande qu'à Pont de Poitte la mise à disposition d'un local une fois par semaine afin de rapprocher l'offre et la demande parents/assistantes maternelles ainsi que d'organiser des rencontres assistantes/enfants. Cette structure qui contribue à rompre l'isolement des assistantes maternelles, les aide également à obtenir des formations complémentaires.

Le SIVOS met en place un service de cantine. Un service de garderie périscolaire à proximité de l'établissement scolaire existe et fonctionne pendant la période scolaire. Pendant les vacances, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Clairvaux-les-Lacs accueille les enfants pontois. Les équipements scolaires ont fait récemment l'objet de travaux avec la rénovation des plafonds des préaux, la mise en place d'une fresque et l'installation d'une nouvelle cuve à fioul. Le SIVOS a également participé à l'achat de matériel informatique.

Pour la poursuite de leurs études dans le secondaire, les élèves de Pont de Poitte ont la possibilité d'aller étudier dans les collèges de Clairvaux-les-Lacs, d'Orgelet ou bien dans un des quatre établissements de Lons dont un est privé.

Les lycées les plus proches sont à Lons (général, professionnel et agricole), à Moirans-en-Montagne (lycée professionnel) et à Morbier (technique).

3.1.3. Les équipements socioculturels et de loisirs

Aucun équipement socioculturel n'est présent sur la commune (bibliothèque, cinéma...). La commune a pourtant bénéficié, il y a quelques années, d'une salle de cinéma privée appartenant à la Paroisse et d'un bibliobus pour la lecture, mais ces équipements ne fonctionnent plus aujourd'hui. Les habitants de Pont de Poitte peuvent alors se rendre dans la petite bibliothèque municipale de Patornay (Pont de Poitte la subventionne en partie) ou bien à la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs (3 espaces différents : Adultes, Jeunesse et Multimédia). Deux ordinateurs sont consacrés à la recherche d'informations sur internet et des expositions

ponctuelles sont organisées) qui, en l'absence de politique intercommunale en la matière, supporte seule les coûts de cet équipement. Concernant le cinéma, Lons-le-Saunier dispose de trois établissements.

La commune possède une salle des fêtes pouvant être mise à disposition des habitants ou réservée aux associations. Pour des raisons de non-conformité en termes d'accessibilité (elle est située au premier étage sans ascenseur), la mairie réfléchit à la construction d'une salle multi-activités avec un parking (afin de diminuer le stationnement sur la Grande rue) à l'arrière de la Mairie, à côté du stade. Après avoir préempté pour acheter une habitation et la parcelle nécessaire à la réalisation de ce projet, la pharmacie a racheté l'habitation à la Mairie pour s'agrandir et développer une activité de vente et location de matériel médical destiné aux personnes âgées ou handicapées (lits médicalisés, fauteuils, tables à manger...). La future salle polyvalente pourrait accueillir les futures permanences du R.A.M.I. et surtout être équipée pour que les enfants de l'école de Pont de Poitte puissent disposer d'une salle de sports (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Le tissu associatif sur la commune est plutôt dynamique. Ces associations œuvrent dans des domaines variés : le Foyer rural du Val de l'Ain qui a pour but de mener des actions récréatives et éducatives, l'association des parents d'élèves qui œuvre aux côtés des groupes scolaires (projets de sensibilisation à la sécurité routière, apprentissage de la natation dès la GS, plantation d'un verger dans l'enceinte de l'école...), le Comité d'Animation de la vallée de l'Ain (décoration pour les fêtes de Noël, opération jeux en fête...), les Amis de la Rivière d'Ain qui se soucient de la préservation de ce milieu aquatique, les Joyeux pétanqueurs pontois et enfin le Jura Lacs Football qui s'occupe de l'organisation des entraînements et matchs des joueurs pontois.

Les équipements du stade de Pont de Poitte permettent la pratique du football et du tennis. La période estivale est propice à la pratique de sports nautiques sur l'Ain notamment du canoë. Des chemins de randonnée ont également été aménagés depuis le port de la Saisse. Un projet de pôle d'excellence pêche est envisagé sur les bords de l'Ain, au niveau de la salle des fêtes actuelle. Celui-ci serait en partie dédié à la pêche à la mouche et pourrait abriter dans le futur un musée de la canne à pêche dont la collection est aujourd'hui exposée à Ornans. Les pontois peuvent aussi pratiquer des jeux de boules et de quilles en différents lieux sur la commune (vers le camping, au stade et dans la zone d'activité car un des bâtiments, qui appartient à la commune, est dédié à la fois à la pétanque mais aussi aux réunions du Comité d'Animation)

Comme pour les équipements socioculturels, les habitants peuvent bénéficier d'autres équipements sportifs et de loisirs présents en grand nombre sur Lons-le-Saunier.

3.1.4. Les services publics

En plus de sa mairie, Pont de Poitte bénéficie d'un service postal. Suite à la fermeture du bureau de poste communal, la mairie s'est dotée d'une agence postale afin de maintenir ce service à ses habitants.

3.1.5. Les commerces

Le niveau de commerces du village de Pont de Poitte est élevé compte tenu du nombre d'habitants. L'attrait touristique du Pays des Lacs entraîne un fort trafic sur la RN78 et exerce par conséquent une dynamique commerciale sur le centre-bourg. Par ailleurs, les facilités de stationnement sur la commune permettent aux visiteurs de s'arrêter et donc de consommer sur place.

Il y a des commerces de bouche (boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, fromagerie-crèmerie, alimentation-primeur, supérette, caviste), de la restauration (deux restaurants et une pizzeria), des services généraux (coiffeur, banque, garage, station-service, bar-tabac-presse, tapissier, taxis, architecte d'intérieur, graphiste), des boutiques (électroménager, souvenirs) et des activités commerciales directement liées au tourisme (deux loueurs de canoë, un camping).

D'après le Programme Départemental de l'Habitat 2009, la commune peut être considérée comme un pôle de proximité : l'Insee a défini des équipements dits « de la gamme de proximité » (boucherie charcuterie, boulangerie, chirurgien-dentiste, épicerie, la Poste, médecin, pharmacie...) et considère qu'une commune est « pôle de proximité » dès lors que sont présents sur son territoire au moins la moitié des équipements de cette gamme.



3.2. Espaces publics et espaces de convivialité

3.2.1. La grande rue

Le village de Pont de Poitte est historiquement structuré autour de la rue centrale, très longue et qui concentre la grande majorité des commerces et services. C'est plus précisément la zone située entre la place de la Fontaine et le carrefour de la RD49 qui peut être désignée comme le pôle commercial communal. Le nombre de commerces et l'important dispositif de stationnement (parvis de l'église et de la Mairie, bandes latérales sur les trottoirs, parking place de la Fontaine) permettent une animation ainsi qu'un fonctionnement journalier. Il convient de souligner que si la place de la Fontaine porte quelques attributs de la commune (fontaine, arbres d'ombrage), elle ne dispose d'aucun bâtiment officiel (mairie, école, église). L'usage est alors limité et son traitement minéral ne fait qu'accentuer cette réalité.

La place donnée au piéton se retrouve donc reléguée derrière celle qu'occupe la voiture. Les bars et restaurants n'ont que peu d'espace à consacrer au service extérieur (terrasses) et le mobilier synonyme de convivialité est jugé absent. En conséquence, une opération sur la végétation d'ambiance pourrait donner davantage envie aux habitants de profiter de ces espaces.

Place de la Fontaine

Hôtel-Restaurant de l'Ain

Les commerces situés en face, de l'autre côté de la rue



Les parvis de la Mairie et de l'église constituent également des espaces publics mais ils sont mono-fonctionnels et dédiés au stationnement. Dans le cadre de la réflexion lors de la révision du PLU, un travail de définition de la place donnée à l'automobile pourrait être réalisé.

3.2.2. L'école et le stade déconnectés

La commune possède une école et un stade qui peuvent être considérés comme des espaces publics, dans le sens de lieu de rencontres et de convivialité. En cela, ils représentent de véritables atouts pour la commune.

Toutefois, du fait de leurs localisations excentrées par rapport au pôle commercial et du manque d'accès piétonniers, ils ne sont pas reconnus comme des espaces conviviaux.

Vues sur le stade

Sortie vers la place de la Mairie



L'école est visible aisément depuis la rue mais son immersion au sein des quartiers pavillonnaires l'a transformé en un lieu de passage où les véhicules ne stationnent que pour déposer ou reprendre les enfants aux heures d'entrée ou de sortie. Il n'existe à l'heure actuelle aucune autre animation ou service qui pourraient lui conférer un statut de plus grande importance.



3.2.3. Le Port de la Saisse

Créé en 2002, ce port avec sa rampe de mise à l'eau peut accueillir jusqu'à 130 embarcations, principalement des bateaux de pêche. Avec le site exceptionnel du lac de Vouglans en aval, les paysages à admirer au niveau de Pont de Poitte sont tout aussi séduisants et plus spécialement les « marmites ».

Ce lieu ne connaît malheureusement pas la fréquentation espérée du fait de son accès très peu signalé et d'une communication touristique trop faible. Cependant, il convient de souligner que la voie à sens unique qui y mène est à un atout en termes de sécurité pour les touristes et habitants qui s'y promènent.

Réseau viaire de Pont de Poitte



3.3. Organisation des déplacements

3.3.1. Infrastructures

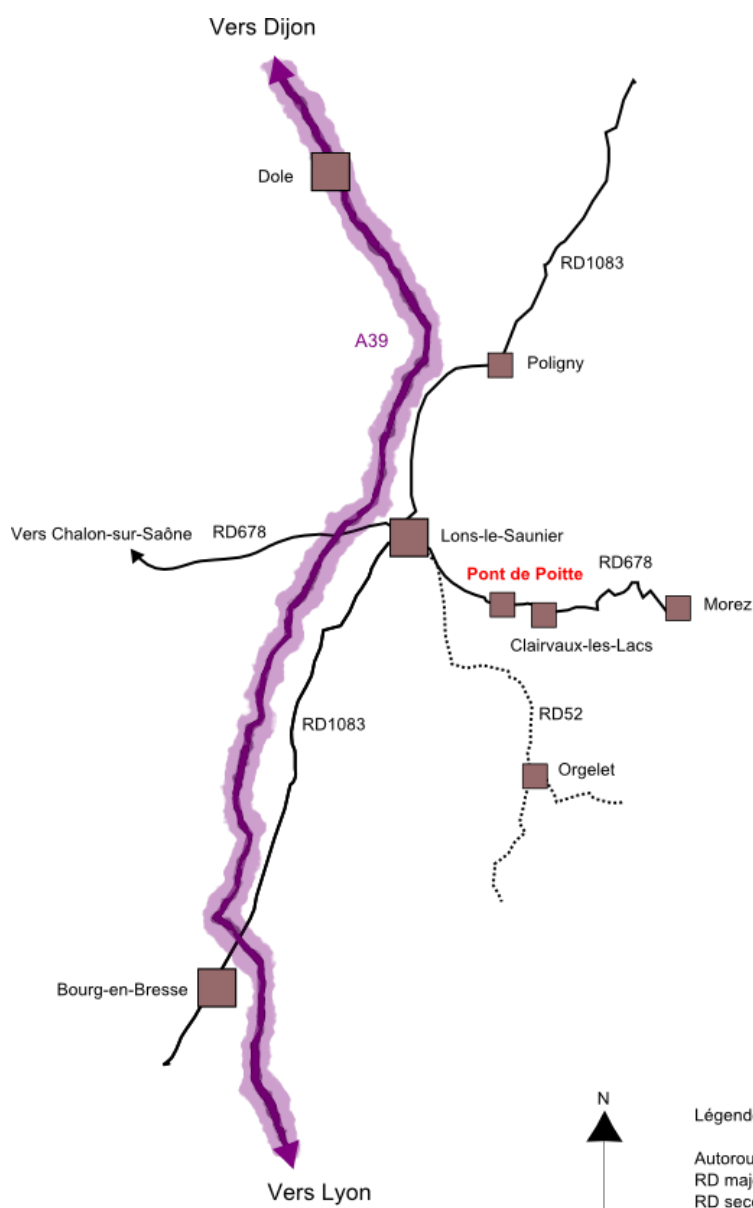
a. Desserte et accessibilité des principales infrastructures de transports

La commune de Pont de Poitte est de par sa proximité avec le bassin lédonien « assez proche » des grandes voies de communication ou infrastructures (autoroutes, lignes TGV, aéroport).

- L'autoroute la plus proche est l'A39 qui relie Bourg-Dole-Dijon, située à 30 minutes ;
- La gare TGV la plus proche est celle de Lons-le-Saunier, accessible en 17 minutes, qui accueille la ligne Strasbourg-Besançon-Lyon-Marseille ou qui permet de rejoindre Paris via Dole, Lyon ou Bourg ;
- L'aéroport le plus proche est celui de Dole-Tavaux situé à 1 heure. Il propose différents vols charters vers l'Europe du Nord et de l'Est ainsi que vers le bassin méditerranéen. L'aéroport international de Lyon est à 1h40.

Toutes ces infrastructures permettent aux habitants de Pont de Poitte de rejoindre aisément et relativement rapidement les grands pôles urbains de la région et même au-delà :

- Dole (1 heure)
- Bourg-en-Bresse (1h10)
- Dijon (1h20)
- Chalon-sur-Saône (1h30)
- Lyon (2h)



b. Transport en commun

La commune est desservie par le réseau de transport du Conseil Général « JuraGO » via la ligne L601 Lons-Morez. Cette ligne fonctionne du lundi au samedi avec des horaires correspondant à la rentrée et sortie des classes mais aussi pour le déjeuner. Ce service fonctionne principalement pour les scolaires mais est aussi accessible aux autres usagers.

3.3.2. Voiries départementales

Le réseau routier autour de Pont de Poitte est uniquement composé de routes départementales (aucune nationale n'existe). Ce maillage extérieur structure également les déplacements internes communaux.

En effet, la commune de Pont de Poitte est traversée d'est en ouest par la RD678, anciennement route impériale et route nationale 78, qui relie Lons-le-Saunier à Saint Laurent en Grandvaux. C'est un axe majeur de circulation pour la commune car tous les commerces et services y sont réunis et d'autant plus qu'il constitue l'accès aux sites touristiques du Pays des lacs. Les trafics d'excursion représentent une partie des flux observés sur cet axe, ce qui appuie son caractère économique (fréquentation des restaurants, campings, hôtels et boutiques de souvenirs).

Les comptages routiers effectués par la DDT en 2004 estimaient le trafic moyen à 5000 véhicules par jour, des pics ayant lieu en période estivale.

Le deuxième axe majeur de circulation de la commune est la RD49 qui dessert aujourd'hui toutes les extensions urbaines et certains équipements (école, stade, zone d'activités). Le dernier comptage réalisé comptabilisait un trafic moyen de 1900 véhicules par jour.

3.3.3. Voiries communales

Le reste du réseau de la commune est composé de voiries communales permettant de desservir chacun des hameaux avec deux entrées/sorties sur la RD49 ainsi que les lotissements. Ces voies sont principalement fréquentées par les habitants de la commune. Une des caractéristiques majeures de ce réseau de circulation interne est le faible nombre de voies sans issue qui ont tendance à isoler ces quartiers.

Une des voies de circulation communales les plus empruntées est sans doute la route qui mène au port de la Saisse. L'accès au lieu peut se révéler extrêmement difficile en période estivale du fait de l'étroitesse de la route. De plus, les indications pour y accéder ne sont pas nombreuses. Une réflexion sur l'amélioration des conditions de circulation sur cet axe pourrait être envisagée.

3.3.4. Les voies douces

Les circulations douces sont absentes dans le village (piste cyclable, chemin piétonnier). En effet, si de vastes trottoirs existent de part et d'autres des grands axes, aucune connexion en site propre dédié aux circulations douces ne permet d'éviter l'utilisation de son véhicule pour passer d'un lotissement à un autre par exemple. De même concernant les trajets vers le stade ou les commerces du centre-bourg. Tous les habitants et visiteurs utilisent donc les larges trottoirs mais qui, comme il a été souligné au préalable, servent aussi pour le stationnement. Cette situation inconfortable et peu rassurante pour les habitants devrait être un des éléments intéressants de réflexion pour l'élaboration du PLU.

3.3.5. Le stationnement

Le stationnement à Pont de Poitte est d'une relative facilité. En effet, le nombre de places est important et sont localisées aux points stratégiques (commerce, école...).

La grande rue, lieu de rassemblement de tous les commerces du village, jouit de deux larges trottoirs dès l'entrée dans le village permettant aisément de garer son véhicule (présence de bandes blanches latérales).

Stationnement sur les bandes latérales



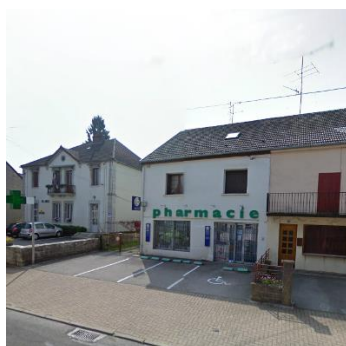
Stationnement sur le trottoir



Par ailleurs, plusieurs parkings de proximité permettent aux habitants de stationner pour leurs courses :

- Devant la pharmacie (2 places plus une handicapée)
- Devant l'église (17 places)
- Devant la Mairie (7 places)
- Place de la Fontaine (30 places environ).

La pharmacie



L'église



La Mairie



Place de la Fontaine



A mi-chemin entre l'école et les commerces, un petit parking de 11 places peut également être utilisé par les autres habitants. Un grand espace devant l'école permet aux parents de stationner sans gêner la circulation aux heures de rentrées et de sorties des classes.

Parking sur la RD49



Parking devant l'école



SYNTHESE INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET SERVICES

Eléments de diagnostic

- Pont de Poitte possède un **bon niveau de services et d'équipements** en matière de santé, d'éducation et de loisirs. C'est un « **pôle de proximité** » d'après le PDH 2009.
- Une **vie associative riche** avec des animations organisées assez régulièrement.
- Des **espaces publics** peu conviviaux avec une **omniprésence de la voiture** aux dépens des piétons (pas de mobilier urbain, pas de voies douces...).
- **Un site d'intérêt touristique** qui manque de publicité et d'aménagement en termes d'accessibilité.
- Une **bonne accessibilité** aux grosses infrastructures de transport du département (aéroport, gare TGV).
- Un réseau de voies départementales très fréquenté et qui impacte positivement la **fréquentation touristique** de la commune.
- **Absence** en générale d'impasse et de raquette de contournement dans les lotissements.
- Un **stationnement aisé** pour les véhicules (parking, bandes latérales...).

Enjeux pour le PLU

- Créer de voies douces sécurisant les trajets des piétons et améliorant la convivialité dans les espaces publics.
- Aménager la place de la Fontaine pour permettre une cohabitation entre piétons et voitures (stationnement limité, terrasses agrandies...).
- Aménager la voie d'accès au Port de la Saisse et développer une signalétique adaptée.